

**BANQUE  
MIGROS**

**Rapport annuel  
2024**

La Banque Migros a continué à développer ses activités de base avec succès en 2024. Ainsi, les prêts à la clientèle ont progressé de 1,3% à 50.6 milliards CHF, et les avoirs en dépôt de la clientèle (obligations de caisse comprises) de 2,3% à 45.7 milliards CHF, tandis que les dépôts-titres de la clientèle ont augmenté de 7,2% à 16.9 milliards CHF. Le nombre de clients s'est accru à 1.2 million (+5,4%), notamment grâce au développement réjouissant du portefeuille de cartes de crédit Cumulus. Dans un contexte de baisse des taux du marché et de recul des produits des intérêts, le produit d'exploitation a diminué de 2,6% à 806.6 millions CHF. Les charges d'exploitation se sont élevées à 425.0 millions CHF (+3,0%). Le bénéfice après impôts s'est établi à 282.1 millions CHF (-10,0%).

Bernhard Kobler  
Président du Conseil d'administration

Manuel Kunzelmann  
Président de la Direction générale (CEO)

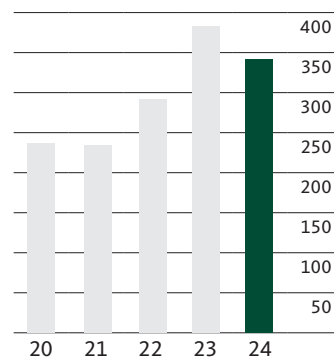
#### Table des matières

Avant-propos du président du Conseil d'administration	4
Rapport de situation de l'exercice 2024	5
Bilan au 31 décembre 2024	8
Compte de résultat 2024	9
Utilisation du bénéfice	10
Tableau des flux de trésorerie 2024	11
État des capitaux propres	13
Annexe aux comptes annuels	14
Informations relatives au bilan	37
Informations relatives aux opérations hors bilan	53
Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles	54
Rapport de l'organe de révision	56
Gouvernance d'entreprise	60
Structure de distribution	75

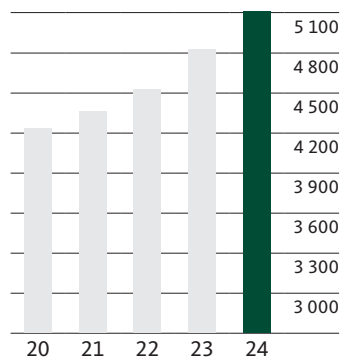
## Comptes annuels en millions CHF / Variation

	2024	2023	
Somme du bilan	60 916	58 706	+3,8%
Prêts à la clientèle	50 559	49 925	+1,3%
Dépôts de la clientèle <sup>1</sup>	45 706	44 670	+2,3%
Capitaux propres <sup>2</sup>	5 171	4 887	+5,8%
Produit d'exploitation	807	828	-2,6%
Charges d'exploitation	425	413	+3,0%
Résultat opérationnel	341	383	-11,0%
Bénéfice de l'exercice	282	313	-10,0%
Dépôts de la clientèle	16 856	15 721	+7,2%
Volume des fonds	3 982	3 667	+8,6%
Effectif du personnel <sup>3</sup>	1 718	1 620	+6,0%
<b>Normes de fonds propres</b>			
Fonds propres pouvant être pris en compte	5 171	4 887	+5,8%
Fonds propres exigibles	1 974	1 917	+3,0%
<b>Ratios</b>			
Dépôts de la clientèle en % des prêts à la clientèle	90,4%	89,5%	
Rendement des capitaux propres <sup>4</sup>	6,8%	8,1%	
Cost/income ratio <sup>5</sup>	50,7%	47,3%	

Résultat opérationnel en millions CHF



Capitaux propres en millions CHF

<sup>1</sup> y compris les obligations de caisse<sup>2</sup> y compris réserves pour risques bancaires généraux (exonérés d'impôts) et avant répartition du bénéfice<sup>3</sup> effectif corrigé du temps partiel, places d'apprentissage à 50%<sup>4</sup> résultat opérationnel en % de la moyenne des capitaux propres<sup>5</sup> rapport entre les charges d'exploitation et le produit d'exploitation (hors variation des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts)

## Avant-propos du Président du Conseil d'administration

Le 23 mai 2024, j'ai eu l'honneur de prendre la succession de Fabrice Zumbrunnen à la présidence du Conseil d'administration de la Banque Migros. Je remercie chaleureusement mon prédécesseur pour le travail qu'il a accompli au cours des six ans et demi écoulés. Son mandat a été marqué par des jalons tels que la suppression des bonus à la Banque Migros, première grande banque suisse à franchir ce pas, l'élaboration de la nouvelle stratégie globale de la banque, l'obtention de la distinction de banque de détail la plus numérique de Suisse, ou encore le développement des opérations par carte avec le lancement de la carte de crédit Cumulus. Je me réjouis de pouvoir accompagner la Banque Migros sur la voie du succès, conjointement avec mes collègues du Conseil d'administration, de la Direction générale et avec les collaborateurs.

L'exercice 2024 a été fructueux, en dépit d'un environnement de politique monétaire marqué par la baisse sensible et rapide des taux directeurs de la Banque nationale suisse (BNS). La Banque Migros a ajusté les taux des comptes avec un décalage temporel et dans une moindre mesure que la BNS afin de continuer à proposer des conditions attrayantes à sa clientèle malgré la modification des conditions cadres. La Banque Migros a encore renforcé l'attrait de son offre de comptes avec l'introduction des opérations bancaires quotidiennes gratuites pour le compte et la carte de débit et de crédit. Ce paquet d'avantages a été lancé en avril 2024: en plus des cartes de débit et de crédit déjà exonérées de la cotisation annuelle, la Banque Migros a également supprimé les frais de tenue du compte privé.

La suppression des frais de compte et la renonciation à des baisses rapides et significatives des taux ont contribué au recul du bénéfice durant l'exercice sous revue. Il n'en reste pas moins qu'en 2024, la Banque Migros a réalisé le deuxième meilleur bénéfice de son histoire. Cela a été possible grâce aux efforts conjoints de tous les collaborateurs. Malgré un environnement difficile, la Banque Migros a continué à développer les avoirs en dépôt, les prêts et les dépôts-titres de la clientèle dans le cadre d'une saine discipline en matière de coûts maintenue en 2024.

Je remercie les collaborateurs, les cadres dirigeants et la Direction générale pour leur grand engagement au cours de l'exercice écoulé. J'adresse également mes remerciements à nos clients pour la confiance et la fidélité qu'ils témoignent jour après jour à la Banque Migros.



Bernhard Kobler  
Président du Conseil d'administration

## Rapport de situation de l'exercice 2024

### Marché des affaires et situation économique de l'entreprise

En 2024, la Banque Migros SA, domiciliée à Zurich, a opéré dans un contexte de taux marqué par quatre baisses des taux directeurs de la Banque nationale suisse (BNS). La Banque Migros a choisi de ne répercuter que partiellement la baisse des taux du marché sur la rémunération de ses comptes, et a ainsi renoncé à des revenus en faveur de sa clientèle. L'augmentation des réserves minimales non rémunérées fixées par la BNS a également fait baisser le produit des intérêts. Ces deux facteurs ont contribué au recul de 6,6% du résultat net des opérations d'intérêts à 599.0 millions CHF.

Le résultat net des opérations d'intérêts s'entend après déduction des corrections de valeur. Celles-ci ont reculé de 29,5% à 32.2 millions CHF.

Le résultat des opérations de commissions a augmenté de 15,1% à 125.1 millions CHF. Cette évolution réjouissante est due, d'une part, aux placements et, d'autre part, aux opérations par carte liées au portefeuille croissant de cartes de crédit Cumulus, où les investissements de développement cessent progressivement. Si l'on cumule les clients de cartes et le reste de la clientèle, le nombre total de clients de la Banque Migros a progressé à 1.2 million (+5,4%).

Outre le résultat des opérations de commissions, celui des opérations de négoce s'est lui aussi accru, augmentant de 18,2% à 73.9 millions CHF.

Compte tenu des autres résultats ordinaires, le produit d'exploitation s'est élevé au total à 806.6 millions CHF (-2,6%). Dans le cadre d'une saine discipline en matière de coûts, les charges d'exploitation ont augmenté à 425.0 millions CHF (+3,0%), et le cost/income ratio s'est inscrit à 50,7%, contre 47,3% à fin 2023.

Après déduction des amortissements et provisions, le résultat opérationnel s'est établi à 341.1 millions CHF (-11,0%). Le bénéfice après impôts s'est établi à 282.1 millions CHF (-10,0%).

### Avoirs en dépôt de la clientèle et refinancement

Les avoires en dépôt de la clientèle (obligations de caisse comprises) ont atteint 45.7 milliards CHF (+2,3%). Cela correspond à 90,4% des prêts à la clientèle, signe que la Banque Migros continue de jouir d'une structure de refinancement très avantageuse.

### Opérations de crédit

Les prêts à la clientèle ont progressé de 1,3% à 50.6 milliards CHF. La majeure partie est imputable aux créances hypothécaires des clients privés et de la clientèle Entreprises, qui ont crû de 1,2% à 46.9 milliards CHF. Les crédits privés (+10,2% à 1.0 milliard CHF) et les financements par leasing des clients privés et de la clientèle Entreprises (+53,7% à 0.6 milliard CHF) ont enregistré une hausse supérieure à la moyenne.

La croissance du portefeuille de crédits, largement diversifié à l'échelle nationale tant pour les clients privés que pour la clientèle Entreprises, a répondu aux disponibilités des fonds propres et à l'ambition de garantir à tout moment une excellente qualité de crédit.

### Opérations de dépôt

La valeur de tous les titres détenus par les clients sous forme de dépôts à la Banque Migros a augmenté de 7,2% à 16.9 milliards CHF.

Le volume des Migros Bank Fonds s'est accru de 8,6% à 4.0 milliards CHF, celui des mandats de gestion de patrimoine a progressé de 9,6% à 2.2 milliards CHF.

**Placements en titres et réserves de liquidités**

Le portefeuille de fonds de placement largement diversifiés dans le portefeuille de négoce a progressé de 32.9 millions à 34.3 millions CHF.

Les liquidités ont augmenté de 1.3 milliard à 8.8 milliards CHF. Parallèlement, la Banque Migros a augmenté de 89.1 millions CHF, à 604.2 millions, le portefeuille de titres de créance de premier ordre dans les placements financiers afin de gérer efficacement les liquidités. Dans l'ensemble, la Banque Migros a atteint, avec ses liquidités, un ratio de liquidité à court terme (liquidity coverage ratio) de 140,6% à fin décembre 2024, dépassant ainsi largement l'exigence minimale de 100%.

La Banque Migros renforce encore sa solidité en étant la première banque suisse non systémique à remplir, depuis le premier semestre 2024, toutes les conditions du mécanisme «Liquidités contre garanties hypothécaires» (LCGH) de la BNS.

**Forte couverture de fonds propres**

Le 23 mai 2024, l'Assemblée générale ordinaire de la Banque Migros a décidé de ne pas verser de dividendes pour l'exercice 2023. Le bénéfice annuel 2023 a été intégralement versé à la réserve facultative issue du bénéfice.

Les fonds propres pouvant être pris en compte au sens de la loi sur les banques s'élevaient ainsi à 5.2 milliards CHF au 31 décembre 2024, ce qui correspond à un taux de couverture très confortable de 262,0% par rapport aux fonds propres minimaux requis par la loi. La Banque Migros a également largement dépassé les exigences réglementaires en matière de fonds propres pour le ratio de fonds propres de base, qui s'élevait à 21,0% à fin 2024.

**Collaborateurs**

L'effectif du personnel en équivalents plein temps s'élevait à 1718 collaborateurs à fin 2024, contre 1620 l'année précédente. Les 94 places d'apprentissage sont comptabilisées pour moitié (année précédente: 84).

**Réalisation d'une évaluation des risques**

La Banque Migros poursuit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. Son activité à l'échelle de la Suisse lui assure une large diversification des risques de crédit, qui sont en majeure partie garantis par des gages immobiliers. Le risque de variation des taux d'intérêt fait l'objet d'une surveillance continue et est maintenu au sein d'une fourchette définie par la Direction générale après fixation d'un plafond par le Conseil d'administration, grâce à des mesures appropriées de gestion du bilan. Pour de plus amples informations, prière de se référer à la section dédiée à la gestion des risques (pages 20 à 35).

**État des commandes et des ordres**

Dans le secteur bancaire, les ordres de la clientèle sont exécutés en l'espace de quelques jours, raison pour laquelle aucune information utile concernant l'état des commandes et des ordres ne peut être fournie. En revanche, les prêts à la clientèle, les avoirs en dépôt de la clientèle et le volume des dépôts fournissent une indication fiable de l'évolution des affaires.

**Activités de recherche et de développement**

L'offre numérique a continué à être développée durant l'exercice sous revue. Ainsi, depuis novembre 2024, tous les clients e-banking bénéficient d'une nouvelle solution d'accès. L'ampleur de l'offre numérique a été reconnue par l'Institut des services financiers de Zoug (IFZ) de la Haute École de Lucerne: en 2024, la Banque Migros est une nouvelle fois montée sur le podium des banques de détail les plus numériques de Suisse.

**Engagement de la Banque Migros en faveur de la société et de l'environnement**

En 2024, la Banque Migros a soutenu les activités du Fonds pionnier Migros à hauteur de 5.6 millions CHF. La Banque Migros permet ainsi la réalisation de projets pionniers dans les domaines de la société neutre pour le climat, de l'humain et de la numérisation ainsi que de l'innovation collaborative. Avec d'autres entreprises du groupe Migros, la Banque Migros verse chaque année des contributions significatives au Fonds pionnier Migros.

**Perspectives**

Les conditions cadres demeurent difficiles, car il existe des risques conjoncturels pour la Suisse axée sur les exportations, ce qui pose à son tour des défis de politique monétaire. La Banque Migros suit avec attention l'évolution économique et ses conséquences pour les consommateurs et les entreprises. Grâce à sa couverture solide en fonds propres et sa large base de clientèle dans toute la Suisse, la Banque Migros est bien positionnée, sur les plans stratégique et financier, pour continuer à garantir fiabilité et stabilité à sa clientèle.

## Bilan au 31 décembre 2024

en milliers de francs	Annexe	31.12.2024	31.12.2023	Variation	en %
<b>Actifs</b>					
Liquidités		8 810 150	7 558 718	+1 251 431	+16,6
Créances sur les banques		321 085	233 830	+87 255	+37,3
Créances résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Créances sur la clientèle	2, 13	3 619 065	3 551 879	+67 186	+1,9
Créances hypothécaires	2, 13	46 939 774	46 373 216	+566 558	+1,2
Opérations de négoce	3	35 524	34 232	+1 292	+3,8
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	21	177 587	52 049	+125 538	+241,2
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Immobilisations financières	4	604 161	515 046	+89 115	+17,3
Comptes de régularisation actifs		66 674	69 115	-2 441	-3,5
Participations	5, 6	133 017	117 332	+15 685	+13,4
Immobilisations corporelles	7	189 774	176 061	+13 713	+7,8
Valeurs immatérielles	7	0	0	+0	-
Autres actifs	8	19 231	24 753	-5 523	-22,3
<b>Total des actifs</b>		<b>60 916 040</b>	<b>58 706 230</b>	<b>+2 209 810</b>	<b>+3,8</b>
<b>Passifs</b>					
Engagements envers les banques		770 857	496 790	+274 067	+5,5
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1	0	0	+0	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle		45 280 339	44 355 019	+925 320	+2,1
Engagements résultant d'opérations de négoce	3	0	0	+0	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21	398	19 688	-19 289	-98,0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	3	0	0	+0	-
Obligations de caisse		425 449	314 614	+110 835	+35,2
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	11, 12	8 466 400	7 947 500	+518 900	+6,5
Comptes de régularisation passifs		180 795	179 151	+1 644	+0,9
Autres passifs	8	313 030	210 986	+102 044	+48,4
Provisions	13	307 597	295 456	+12 141	+4,1
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)		1 284 000	1 282 000	+2 000	+0,2
Capital social	15	700 000	700 000	+0	+0,0
Réserve légale issue du bénéfice		201 670	186 000	+15 670	+8,4
Réserve facultative issue du bénéfice		2 703 330	2 405 000	+298 330	+12,4
Distribution du bénéfice		26	624	-598	-95,8
Bénéfice		282 149	313 402	-31 254	-10,0
<b>Total des passifs</b>		<b>60 916 040</b>	<b>58 706 230</b>	<b>+2 209 810</b>	<b>+3,8</b>
<b>Opérations hors bilan</b>					
Engagements conditionnels	2, 22	63 558	68 347	-4 789	-7,0
Engagements irrévocables	2	1 946 646	1 864 495	+82 151	+4,4
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	2	73 674	70 470	+3 203	+4,5

## Compte de résultat 2024

en milliers de francs	Annexe	2024	2023	Variation	en %
<b>Résultat des opérations d'intérêts</b>					
Produit des intérêts et des escomptes	26	1 027 390	978 694	+48 696	+5,0
Produits des intérêts et des dividendes des immobilisations financières		5 873	4 819	+1 054	+21,9
Charges d'intérêts	26	-402 079	-296 527	-105 551	+35,6
<b>Résultat brut des opérations d'intérêts</b>		<b>631 184</b>	<b>686 985</b>	<b>-55 801</b>	<b>-8,1</b>
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts		-32 153	-45 589	+13 436	-29,5
<b>Sous-total résultat net des opérations d'intérêts</b>		<b>599 031</b>	<b>641 396</b>	<b>-42 365</b>	<b>-6,6</b>
<b>Résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>					
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement		94 073	87 974	+6 099	+6,9
Produit des commissions sur les opérations de crédit		14 340	9 067	+5 273	+58,2
Produits des commissions sur les autres prestations de service		111 774	98 389	+13 384	+13,6
Charges de commissions		-95 070	-86 753	-8 317	+9,6
<b>Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de service</b>		<b>125 117</b>	<b>108 677</b>	<b>+16 440</b>	<b>+15,1</b>
<b>Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur</b>	<b>25</b>	<b>73 885</b>	<b>62 533</b>	<b>+11 352</b>	<b>+18,2</b>
<b>Autres résultats ordinaires</b>					
Résultat des cessions d'immobilisations financières		0	0	+0	-
Produits des participations		5 569	6 019	-450	-7,5
Résultat des immeubles		2 066	2 078	-13	-0,6
Autres produits ordinaires		920	7 049	-6 130	-87,0
Autres charges ordinaires		0	0	+0	-
<b>Sous-total autres résultats ordinaires</b>		<b>8 555</b>	<b>15 147</b>	<b>-6 592</b>	<b>-43,5</b>
<b>Produit d'exploitation</b>		<b>806 587</b>	<b>827 753</b>	<b>-21 166</b>	<b>-2,6</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Charges de personnel	27	-253 110	-243 783	-9 327	+3,8
Autres charges d'exploitation	28	-171 850	-168 957	-2 893	+1,7
<b>Sous-total charges d'exploitation</b>		<b>-424 960</b>	<b>-412 740</b>	<b>-12 220</b>	<b>+3,0</b>
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles		-32 283	-30 520	-1 763	+5,8
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes		-8 269	-1 449	-6 820	+470,7
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>341 075</b>	<b>383 044</b>	<b>-41 969</b>	<b>-11,0</b>
Produits extraordinaires	29	130	200	-71	-35,2
Charges extraordinaires	29	-39	-30	-9	+30,4
Impôts	30	-59 018	-69 812	+10 794	-15,5
<b>Bénéfice</b>		<b>282 149</b>	<b>313 402</b>	<b>-31 254</b>	<b>-10,0</b>

## Utilisation du bénéfice

Les comptes annuels de la Banque Migros font état d'un bénéfice annuel de 282.1 millions de francs et d'un bénéfice reporté de 26 362 francs. Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale de répartir le bénéfice comme suit:

en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023	Variation	en %
<b>Bénéfice</b>	282 149	313 402	-31 254	-10,0
Bénéfice reporté	26	624	-598	-95,8
<b>Bénéfices au bilan</b>	<b>282 175</b>	<b>314 026</b>	<b>-31 851</b>	<b>-10,1</b>
<b>Le Conseil d'administration propose de répartir le bénéfice comme suit</b>				
Attribution à la réserve légale issue du bénéfice	14 107	15 670	-1 563	-10,0
Attribution à la réserve facultative issue du bénéfice	268 041	298 330	-30 289	-10,2
Distribution du bénéfice	0	0	+0	-
<b>Bénéfice reporté</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>+1</b>	<b>+2,2</b>

Les chiffres de l'exercice précédent sont conformes à la décision de l'Assemblée générale.

## Tableau des flux de trésorerie 2024

en milliers de francs

	Entrées 2024	Sorties 2024	Entrées 2023	Sorties 2023
<b>Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)</b>				
Bénéfice	282 149	-	313 402	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	-	-	-	-
Variations des réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	2 000	-	2 000	-
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	32 283	-	30 517	-
Provisions et autres corrections de valeur	12 141	-	-	1 293
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, pertes	22 735	-	40 695	-
Comptes de régularisation actifs	2 441	-	-	34 312
Comptes de régularisation passifs	1 644	-	45 176	-
<b>Solde</b>	<b>355 392</b>		<b>396 186</b>	
<b>Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres</b>				
Capital-actions	-	-	-	-
<b>Solde</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles</b>				
Participations	-	15 685	-	1 697
Immeubles	-	3 415	-	2 679
Autres immobilisations corporelles	-	14 059	-	13 844
Logiciels	-	28 522	-	24 445
Valeurs immatérielles	-	-	-	-
<b>Solde</b>		<b>61 680</b>		<b>42 666</b>

en milliers de francs

	Entrées 2024	Sorties 2024	Entrées 2023	Sorties 2023
<b>Flux de fonds de l'activité bancaire</b>				
Opérations à moyen et long terme (> 1 an):				
Engagements envers les banques	-	-	-	-
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-	653	703	-
Obligations de caisse	110 835	-	179 870	-
Emprunts	-	-	350 000	-
Prêts de lettres de gage	967 900	449 000	1 009 500	227 200
Autres engagements	102 044	-	73 096	-
Créances sur les banques	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	68 818	-	43 401
Créances hypothécaires	-	569 863	-	664 902
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	75 013	-	16 345
Autres créances	5 523	-	-	13 176
Opérations à court terme:				
Engagements envers les banques	274 067	-	-	325 199
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-
Engagements résultant des avoirs en dépôt de la clientèle	925 973	-	13 251	-
Engagements résultant d'opérations de négoce	-	-	-	-
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	-	19 289	11 628	-
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Créances sur les banques	-	86 406	-	83 482
Créances résultant d'opérations de financement de titres	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	19 785	-	413 989
Opérations de négoce	-	1 292	-	1 677
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	-	125 538	3 231	-
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	12 965	83 012	-
Liquidités:				
Liquidités	-	1 251 431	-	288 441
<b>Solde</b>		<b>293 712</b>		<b>353 521</b>
<b>Total</b>	<b>355 392</b>	<b>355 392</b>	<b>396 186</b>	<b>396 186</b>

## État des capitaux propres

en milliers de francs

	Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve facultative issue du bénéfice et distribution du bénéfice	Réserve légale issue du bénéfice	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
<b>Capitaux propres en début d'exercice</b>	1 282 000	700 000	0	2 405 624	186 000	0	313 402	4 887 026
Attribution à la réserve issue du bénéfice	0	0	0	298 330	15 670	0	-314 000	0
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation nette du bénéfice reporté	0	0	0	-598	0	0	598	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	0	0	0	0	0	0	0	0
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	2 000	0	0	0	0	0	0	2 000
Bénéfice 2024	0	0	0	0	0	0	282 149	282 149
<b>Capitaux propres en fin d'exercice</b>	<b>1 284 000</b>	<b>700 000</b>	<b>0</b>	<b>2 703 356</b>	<b>201 670</b>	<b>0</b>	<b>282 149</b>	<b>5 171 175</b>

Les informations réglementaires liées aux fonds propres et à la liquidité sont publiées sur [banquemigros.ch](https://www.banquemigros.ch).

## Annexe aux comptes annuels

### Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse ayant son siège principal à Zurich. Les opérations d'intérêts, principal domaine d'activité de la banque, contribuent pour environ trois quarts au résultat d'exploitation. Le reste provient principalement des opérations de commissions et de prestations de services ainsi que des opérations de négoce.

### Principes d'établissement du bilan et d'évaluation

#### Principes généraux

Les principes de comptabilité, d'établissement du bilan et d'évaluation sont régis par le Code des obligations, la loi sur les banques et son ordonnance, ainsi que par les prescriptions comptables pour les banques, les maisons de titres, les groupes et les conglomérats financiers, conformément à la circulaire 2020/1 «Comptabilité – banques» et à l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA sur l'établissement et la présentation des comptes (OEPC-FINMA). Les présents comptes individuels statutaires, conformes au principe de l'image fidèle, reproduisent de manière effective le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque dans le cadre des prescriptions d'évaluation légales.

Dans les comptes annuels, les chiffres ont été arrondis dans le cadre de cette publication, mais les calculs ont été effectués sur la base des chiffres non arrondis, raison pour laquelle des différences d'arrondis peuvent apparaître.

Le rapport annuel 2024 de la Banque Migros est disponible en allemand, en français et en italien. La version allemande fait foi.

Les comptes annuels ont été établis selon le principe de continuité de l'exploitation. Les postes sont portés au bilan à leurs valeurs de continuation.

Aucune compensation des actifs et des passifs ni des coûts et des revenus n'est, en principe, effectuée; celle-ci n'est réalisée que conformément aux prescriptions comptables en vigueur.

Les positions détaillées des postes du bilan font l'objet d'une évaluation individuelle.

#### Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion et évaluées pour le compte de résultat à partir de cette date. La monnaie du bilan est le franc suisse.

#### Monnaies étrangères

Les transactions en monnaie étrangère sont comptabilisées aux cours du jour. Les créances et obligations libellées en monnaie étrangère, les portefeuilles de devises de la banque ainsi que les opérations hors bilan sont convertis aux cours en vigueur à la date du bilan et les variations correspondantes sont comptabilisées via le compte de résultat. Les différences de change entre la conclusion de l'opération et son règlement sont comptabilisées via le compte de résultat. Les cours suivants ont été appliqués:

	31.12.2024	31.12.2023
USD	0.9075	0.8390
EUR	0.9395	0.9286

#### Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées à la valeur nominale.

**Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres**

Les opérations de financement de titres recouvrent les opérations de mise/prise en pension («repurchase» / «reverse-repurchase»).

Elles sont enregistrées au bilan à la valeur nominale des montants reçus ou crédités. Les titres transférés ne sont pas comptabilisés au bilan si la partie cédante conserve économiquement le pouvoir de disposer des droits liés aux titres. Dans le compte de résultat, ces opérations sont enregistrées comme produits des intérêts et des escomptes.

**Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires**

Ces positions sont enregistrées à la valeur nominale, diminuée des corrections de valeur nécessaires.

Les avoirs en métaux précieux sur les comptes métal sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont négociés sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

**Corrections de valeur et provisions pour positions de crédit compromises**

Une position est compromise lorsqu'il est invraisemblable que le débiteur sera en mesure de faire face à l'intégralité de ses engagements futurs. Les indices de compromission se fondent sur les directives de l'OEPC-FINMA et sont définis de manière détaillée dans des directives internes.

Les positions compromises sont évaluées individuellement et la dépréciation est couverte par des corrections de valeur individuelles. Si l'opération de base n'est pas portée au bilan, la dépréciation est comptabilisée dans les provisions. Tous les paiements dus depuis plus de 90 jours sont considérés comme étant en souffrance. Les intérêts et commissions de crédit en souffrance, de même que les intérêts et les commissions dont le recouvrement est compromis ne sont plus comptabilisés dans le compte de résultat, mais affectés aux corrections de valeur. Les prêts ne donnent plus lieu à un calcul d'intérêts lorsque la solvabilité du débiteur est douteuse ou que le cours des intérêts est stoppé dans le cadre d'une faillite et qu'une délimitation n'est plus estimée utile.

La différence entre la valeur comptable et la valeur de liquidation est déterminante pour évaluer la dépréciation des positions compromises. Si la procédure de réalisation va vraisemblablement s'étendre sur plus d'un an, un escompte est déduit de la valeur de réalisation estimée à la date du bilan.

En présence d'un acte de défaut de biens ou d'un abandon de créance, la créance est radiée de la correction de valeur ou de la provision correspondante. Les positions compromises sont considérées comme ayant retrouvé toute leur valeur lorsque le paiement du capital, des intérêts et des commissions de créance en souffrance se fait à nouveau dans les délais contractuels et que les critères de solvabilité requis sont remplis. Les récupérations sur des montants précédemment radiés sont crédités sur le compte de résultat.

La constitution ou la dissolution de corrections de valeur individuelles figurent au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts». Les corrections de valeur individuelles sont imputées aux postes d'actif du bilan.

Les provisions sont comptabilisées dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

**Corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance**

Pour les créances qui ne sont pas compromises et pour lesquelles aucune perte n'a encore été enregistrée, des corrections de valeur sont constituées pour risques inhérents de défaillance. Les risques inhérents de défaillance dans les postes hors bilan sont couverts par des provisions.

Aucune correction de valeur n'est effectuée pour les risques de défaillance latents.

*Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance*

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont des corrections de valeur pour pertes non encore survenues sur des créances non compromises. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont constituées pour les créances non compromises suivantes:

- Créances sur les banques
- Créances sur la clientèle (y compris crédits privés et leasing)
- Créances hypothécaires
- Immobilisations financières (titres de créance avec conservation jusqu'à l'échéance)

L'estimation des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance s'effectue au moyen d'un modèle de portefeuille de crédits utilisé pour piloter les risques. La méthodologie servant au calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance repose sur la détermination de la perte planifiée (Expected Loss, EL). La perte planifiée résulte du produit de la probabilité de défaillance (Probability of Default, PD), du taux de perte (Loss Given Default, LGD) et du niveau d'exposition au moment de la défaillance (Exposure at Default, EaD). L'estimation des probabilités de défaillance est effectuée à l'aide d'une base de données complète à l'échelle nationale et repose sur un système de notation à douze niveaux. Dix classes de notation sont considérées comme des créances non compromises et sont donc prises en compte pour déterminer les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance. Chaque créance de crédit est attribuée à une catégorie de notation liée à une probabilité de défaillance déterminée.

En tant que capital d'absorption pour les créances non compromises, les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance ont notamment un caractère anticyclique, car elles servent à constituer un provisionnement des risques pour d'éventuelles pertes de crédit futures. Afin de tenir suffisamment compte de futures pertes de crédit potentielles, l'EL calculé est complété par un provisionnement des risques fondé sur des estimations d'experts.

La constitution et la dissolution des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance figure au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont imputées aux postes d'actif correspondants dans le bilan.

Les modèles et critères servant au calcul des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont réexaminés au moins une fois par an, en tenant compte de l'évaluation actuelle des risques et, le cas échéant, adaptés.

*Provisions pour risques de défaillance*

La détermination des provisions pour risques inhérents de défaillance est soumise aux mêmes processus, systèmes et méthodes que la détermination des corrections de valeur des créances non compromises.

Les corrections de valeur sur des créances non compromises sont inscrites au bilan comme provisions pour risques inhérents de défaillance, pour autant que l'opération de base ne soit pas portée au bilan (p. ex. opérations hors bilan telles que les engagements conditionnels et les engagements irrévocables). La constitution ou la dissolution de provisions pour risques inhérents de défaillance figure au compte de résultat, sous la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

*Utilisation et reconstitution des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance*

Les corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées afin de constituer des corrections de valeur individuelles sur des créances compromises ou

des provisions sur opérations hors bilan, dès lors que celles-ci dépassent 5% de la position «Résultat brut des opérations d'intérêts». Si l'utilisation de corrections de valeur ou de provisions pour risques inhérents de défaillance conduit à une couverture insuffisante du montant calculé des corrections de valeur, cette couverture insuffisante doit être comblée par reconstitution des corrections et des provisions dans un délai maximal de quatre exercices.

Aucune correction de valeur ou provision pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance à la date de clôture du bilan correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante des corrections de valeur et provisions pour risques inhérents de défaillance à l'heure actuelle.

### **Opérations de négoce**

Les positions des opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur à la date du bilan. La juste valeur est déterminée soit par le prix fourni par un marché liquide, soit par le prix établi par un modèle d'évaluation. Lorsque, exceptionnellement, il n'est pas possible d'établir de juste valeur, l'évaluation s'effectue selon le principe de la valeur la plus basse. Les intérêts et les dividendes des opérations de négoce sont portés au crédit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur». Les charges de refinancement des portefeuilles de négoce sont portées au débit de la rubrique «Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur» aux taux en vigueur sur le marché monétaire et créditées à la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes».

### **Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture.

Les opérations de négoce sont évaluées à la juste valeur et leurs valeurs de remplacement positives ou négatives sont inscrites au bilan sous les positions correspondantes.

Les instruments financiers dérivés destinés à couvrir le risque de taux sont évalués de la même manière que les opérations de base couvertes. Les principes d'évaluation sont décrits au chapitre «Hedge Accounting». Le résultat de la couverture est saisi sous la même rubrique du compte de résultat que le résultat correspondant de l'opération couverte. Le résultat d'évaluation des instruments de couverture est saisi dans le compte de régularisation. Le solde net du compte de régularisation est inscrit dans la position «Autres actifs» ou «Autres passifs».

Opérations pour le compte de clients: les valeurs de remplacement issues des opérations pour le compte de clients sont inscrites aux postes «Valeurs de remplacement positives» ou «Valeurs de remplacement négatives». Leur évaluation se fait à la juste valeur.

En principe, les valeurs de remplacement positives et négatives pour la même contrepartie ne sont pas compensées.

### **Immobilisations financières**

Les titres productifs d'intérêts destinés à être conservés jusqu'à l'échéance sont évalués selon la méthode de la délimitation dans le temps («accrual method»). Dans ce cadre, l'agio et le disagio ainsi que les bénéfices ou pertes issus d'une réalisation anticipée sont délimités sur la durée d'échéance résiduelle. Au besoin, des corrections de valeurs sont constituées pour les diminutions de valeur dictées par la solvabilité et comptabilisées sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

Lorsqu'ils ne sont pas destinés à être conservés jusqu'à l'échéance, les titres de créance à revenu fixe, produits structurés inclus, sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou, si elle est plus basse, à la valeur de marché. Les adaptations de valeur sont enregistrées aux rubriques «Autres charges ordinaires» ou «Autres produits ordinaires». Dans le cas d'une cession, la différence entre le produit de la cession et la valeur comptable est comptabilisée sous «Résultat sur cessions d'actifs financiers», à la rubrique «Autres

résultats ordinaires».

Les portefeuilles de titres de participations et de métaux précieux ainsi que les immeubles repris en lien avec des opérations de crédit sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse.

### Participations

Les participations de moins de 20% et les participations non significatives sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, sous déduction des éventuelles corrections de valeur économiquement nécessaires (principe de la valeur la plus basse). Les participations sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture du bilan.

Lors de l'aliénation de participations, les gains réalisés sont comptabilisés dans la rubrique «Produits extraordinaires» et les pertes réalisées dans la rubrique «Charges extraordinaires». Les effets d'une application théorique de la méthode de mise en équivalence doivent être indiqués dans l'annexe pour les participations d'influence significative (au moins 20% du capital avec droits de vote).

### Consolidation

La Banque Migros contrôle régulièrement le portefeuille de participations en vue d'éventuelles consolidations. Comme les années précédentes, les participations détenues ont une incidence négligeable sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la banque<sup>1</sup>, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. L'obligation de consolidation et l'importance relative des participations sont vérifiées chaque année.

### Immobilisations corporelles / valeurs immatérielles

Les investissements dans des immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont activés lorsqu'ils sont utilisés durant plus d'une période comptable et sont supérieurs à la limite inférieure d'activation de 50 000 CHF.

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, augmentée des investissements créant des plus-values et diminuée des amortissements cumulés. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire et sont enregistrés dans la rubrique «Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles», à partir de la disponibilité opérationnelle de l'installation et sur la base de la durée d'utilisation estimée, comme suit:

Immeubles	de 20 à 67 ans
Constructions sur fonds d'autrui	de 8 à 20 ans
Mobilier, machines et véhicules	de 5 à 11 ans
Équipements informatiques et logiciels	de 3 à 10 ans
Valeurs immatérielles	3 ans

Les immobilisations corporelles et valeurs immatérielles sont soumises à un test de dépréciation à chaque date de clôture du bilan et, le cas échéant, font l'objet d'amortissements extraordinaires. Si un amortissement extraordinaire n'est plus justifié, une reprise correspondante est effectuée.

### Engagements envers les banques et engagements résultant des avoirs en dépôt de la clientèle

Ces positions sont comptabilisées à la valeur nominale.

Les engagements en métaux précieux sont évalués à la juste valeur, dans la mesure où les biens concernés sont négociés sur un marché liquide et efficient au niveau du prix.

### Provisions

Les engagements, juridiques ou de fait, sont évalués à intervalles réguliers. Une provision est constituée si une sortie de fonds apparaît comme probable et peut être évaluée de manière fiable. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer de manière fiable une sortie de fonds, cela est indiqué dans l'annexe «Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels».

Les provisions existantes sont réévaluées et adaptées à chaque date de clôture du bilan. Les

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires, le résultat et le total du bilan représentent moins de 1% des chiffres correspondants de la Banque Migros.

provisions sont dissoutes lorsqu'elles ne sont plus économiquement nécessaires. La comptabilisation des provisions pour impôts latents se fait par le biais des charges d'impôts, alors que les autres provisions sont saisies dans la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes».

Les corrections de valeur qui dépassent le montant net des créances sont également portées au bilan sous le poste «Provisions» (p. ex. pour des limites de crédit non utilisées, soit le plus souvent des crédits sujets à de fortes fluctuations). La constitution initiale de provisions pour risques de défaillance s'effectue via le compte de résultat, sous la rubrique «Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes». En cas de variations du montant net des créances, une reclassification sans impact sur le compte de résultat est opérée entre les corrections de valeur individuelles et les provisions.

### **Réserves pour risques bancaires généraux**

Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves constituées préventivement dans le but de couvrir les risques latents de l'activité de la banque, conformément aux prescriptions comptables. Ces réserves sont prises en compte comme fonds propres au sens de l'art. 21 de l'ordonnance sur les fonds propres. Leur constitution ou dissolution se fait obligatoirement via la rubrique «Variations des réserves pour risques bancaires généraux». Les réserves pour risques bancaires généraux sont exonérées fiscalement. Des provisions pour impôts latents ont été constituées.

### **Engagements de prévoyance**

Les collaborateurs de la Banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée par le biais de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS sont prises en considération dans les comptes annuels.

### **Impôts**

Les impôts sur le revenu et le capital sont déterminés sur la base du résultat et du capital de l'exercice sous revue, et comptabilisés dans les «Comptes de régularisation passifs». Les impôts latents sont déterminés sur la base des réserves non imposables et inscrits en provisions.

### **Propres titres de dette**

Les obligations de caisse et emprunts émis par la banque sont portés au bilan à leur valeur nominale. Le portefeuille des propres emprunts et obligations de caisse détenus dans l'intention d'une revente prochaine est compensé avec la position passive correspondante. Les plus-values ou moins-values (agio, disagio) ainsi que les coûts d'émission liés à l'acquisition de fonds étrangers sont portés au bilan au poste «Comptes de régularisation» et amortis sur la durée de l'obligation par le biais des «charges d'intérêts».

### **Engagements conditionnels, engagements irrévocables et engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires**

Ces éléments sont publiés hors bilan, à la valeur nominale. Les risques décelables font l'objet de provisions inscrites au passif.

### **Modification des principes d'établissement du bilan et d'évaluation**

Au cours de l'exercice 2024, la Banque Migros a continué de développer les principes d'évaluation relatifs aux corrections de valeur et aux provisions pour risques inhérents de défaillance pour créances non compromises. Le modèle d'évaluation des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance a été affiné. Les informations sur ce modèle sont publiées ci-dessus. Globalement, ces développements n'ont pas eu d'incidence significative sur les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents.

Aucune autre modification significative n'a été apportée aux principes d'établissement du bilan et d'évaluation

## Gestion des risques

### Approche en matière de gestion des risques

La Banque Migros poursuit traditionnellement une politique prudente et fondamentalement équilibrée en matière de risques. La sécurité et l'évaluation des risques revêtent une importance capitale dans l'activité et dans toutes les décisions de la banque. Par conséquent, la gestion globale des risques et la gouvernance efficace des risques font partie intégrante de l'activité de la banque.

Le Conseil d'administration définit les principes de la politique de risque dans le règlement Gestion des risques. Celui-ci constitue le fondement d'un vaste dispositif de réglementation interne de la Banque Migros qui régit la gouvernance des risques, les prescriptions en matière de gestion des risques pour les différentes catégories de risques ainsi que la base du système de contrôle interne.

En se fondant sur la politique de risque et en tenant compte des facteurs d'influence internes et externes, le Conseil d'administration définit des consignes relatives à la tolérance au risque, lesquelles sont ensuite appliquées au niveau opérationnel dans le cadre du processus de gestion des risques.

La Banque Migros entretient une culture de sensibilisation aux risques afin de promouvoir une approche globale de pilotage des risques et des rendements, ainsi qu'une gestion efficace du profil de risque, de capital et de réputation de la banque.

### Gouvernance des risques

L'organisation de la gestion des risques de la Banque Migros est documentée dans le règlement d'organisation et le règlement relatif aux risques. Ceux-ci énoncent les principes et structures sur la base desquels la Banque Migros pilote et contrôle les risques via ses organes.

#### Conseil d'administration et comités du Conseil d'administration dans le domaine des risques et du contrôle

Le Conseil d'administration est responsable de la réglementation, de la mise en place et de la surveillance de l'efficacité de la gestion des risques, ainsi que du pilotage des risques globaux. À cet effet, il approuve chaque année les principes de gestion des risques ainsi que ses consignes en matière de tolérance au risque pour les différentes catégories de risque. Le Conseil d'administration est responsable de la mise en place d'un environnement de contrôle et de risque approprié, et veille à l'efficacité du système de contrôle interne (IKS). Par ailleurs, le Conseil d'administration traite et approuve les opérations présentant un engagement financier élevé, des risques particuliers liés à la politique commerciale ou ayant un impact important sur la réputation de la Banque Migros. En outre, le Conseil d'administration procède à une évaluation globale et à une appréciation des risques chaque année.

Dans ses tâches et ses activités de surveillance dans les domaines de la gestion et du contrôle des risques, le Conseil d'administration de la Banque Migros est assisté par différents comités. Le Comité des risques assiste le Conseil d'administration dans la définition et le suivi de principes appropriés de gestion et de contrôle des risques, y compris l'élaboration de recommandations relatives aux mesures de pilotage. Le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration sur les questions relatives aux activités de révision, à la surveillance et à l'évaluation de l'efficacité de l'IKS, ainsi que lors de l'établissement des rapports financiers. Tandis que le Comité des risques et le Comité d'audit préparent exclusivement des opérations et émettent des recommandations à l'intention du Conseil d'administration dans son ensemble, le Comité de crédit du Conseil d'administration constitue également la plus haute instance d'autorisation pour les opérations de crédit individuelles.

La composition, les tâches et les compétences des comités du Conseil d'administration dans le domaine de la gestion des risques sont décrites en détail au chapitre Gouvernance d'entreprise, pages 60 à 75.

### **Direction générale**

La Direction générale est responsable de l'activité opérationnelle et de la conduite de la banque, conformément à la stratégie commerciale, à la politique de risque et à toutes les autres prescriptions et décisions du Conseil d'administration. Elle assure notamment l'organisation des risques et du contrôle, la mise en œuvre opérationnelle d'un IKS efficace et arrête les dispositions opérationnelles concernant l'identification, l'évaluation, le pilotage, le traitement, la surveillance et l'établissement de rapports pour chaque catégorie de risques en adoptant des directives appropriées.

### **Comité de risque et des finances**

Sous la présidence du Chief Financial Officer (CFO) et du Chief Risk Officer (CRO), le Comité de risque et des finances aide la Direction générale à concevoir et à mettre en œuvre le processus de gestion des risques. Il est composé de membres de la Direction générale et de représentants des première et deuxième lignes. Le Comité de risque et des finances est chargé de surveiller et de piloter les risques de marché, de crédit, de liquidité et de conformité ainsi que les risques opérationnels et juridiques à l'échelon de l'ensemble de la banque.

### **Gestion des risques, contrôle des risques et révision interne**

La Gestion des risques de la Banque Migros est organisée selon le modèle des trois lignes. Les fonctions preneuses de risques (première ligne) et les fonctions de contrôle des risques indépendantes (deuxième ligne) sont en principe séparées sur le plan organisationnel. La révision interne (troisième ligne) est directement subordonnée au Conseil d'administration.

#### ***Première ligne: gestion des risques***

La première ligne regroupe toutes les unités axées sur le rendement, qui assument la responsabilité des coûts et des revenus sur la base des risques encourus. Ces unités sont tenues d'identifier et de gérer leurs risques en continu, et de veiller au respect permanent des prescriptions légales, réglementaires et internes, ainsi que des normes usuelles du marché. Par conséquent, la responsabilité opérationnelle en matière de gestion des risques et de respect des consignes de conformité incombe à chaque unité d'organisation. En fonction de ses compétences, chaque unité prend les mesures nécessaires pour éviter, réduire, diversifier ou transférer les risques. Font notamment partie de ces compétences la définition, la réalisation et l'évaluation périodique de l'efficacité des mesures de contrôle.

#### ***Deuxième ligne: contrôle des risques***

La deuxième ligne se compose des fonctions de contrôle des risques indépendantes et non orientées sur le rendement, à savoir les unités Contrôle des risques et Conformité. Sous la direction du Chief Risk Officer (CRO), les fonctions de contrôle des risques surveillent systématiquement le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes, procèdent à une évaluation indépendante des activités, processus et mesures de contrôle mis en œuvre par la première ligne et en rendent compte au Conseil d'administration et à la Direction générale.

Dans le cadre de leurs prérogatives, les fonctions de contrôle des risques disposent d'un droit illimité d'accès et de consultation ainsi que d'un accès direct au Conseil d'administration.

#### ***Fonction Contrôle des risques***

La fonction Contrôle des risques est chargée de veiller à ce que les positions à risque individuelles et agrégées fassent l'objet d'un suivi, d'une analyse et d'un rapport systématiques, ainsi que de mettre au point des méthodes d'évaluation et d'agrégation appropriées. Les tâches comprennent la réalisation de tests de résistance et d'analyses de scénarios basés sur des conditions défavorables, ainsi que la validation de modèles. Le Contrôle des risques veille au respect des consignes en matière de tolérance au risque et participe activement au processus de définition

de ces consignes. En outre, le Contrôle des risques évalue périodiquement et de manière indépendante l'efficacité des mesures de contrôle de la première ligne concernant les risques clés en effectuant des tests de contrôle, et aide les preneurs de risque de la première ligne à définir d'éventuelles améliorations.

#### Fonction Compliance

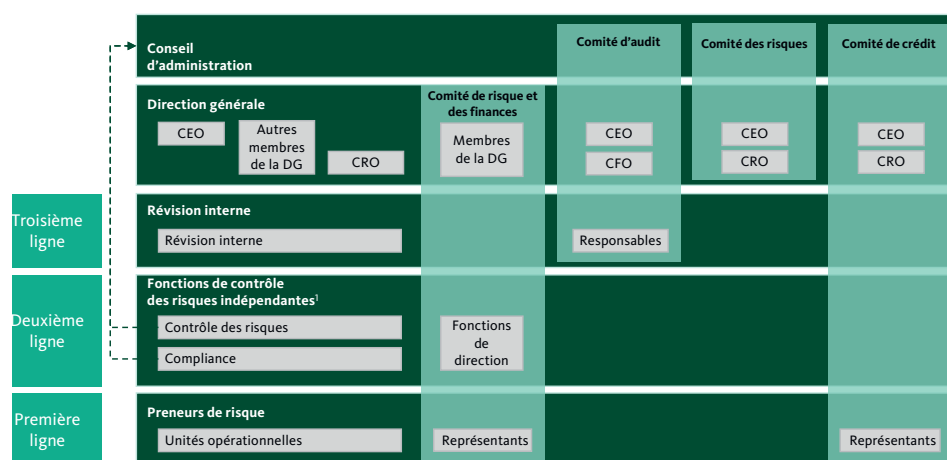
La fonction Compliance est chargée de la surveillance des risques de compliance, du contrôle du respect et de la mise en œuvre des consignes internes et externes et de l'évaluation annuelle des risques de compliance liés à l'activité. Cela inclut également l'élaboration annuelle d'un programme d'activité axé sur les risques. En outre, la fonction Compliance conseille la Direction générale dans le choix de dispositions ou de mesures appropriées.

#### Troisième ligne: révision interne

La révision interne constitue la troisième ligne dans l'organisation des risques de la Banque Migros. Elle est nommée par le Conseil d'administration et aide celui-ci à remplir ses obligations légales de surveillance et de contrôle. À cet effet, elle évalue de manière indépendante et objective le caractère approprié et l'efficacité de l'ensemble du cadre relatif aux risques et aux contrôles, elle contrôle les activités des première et deuxième lignes et elle veille au respect des dispositions réglementaires ainsi que des règlements, directives et dispositions d'exécution internes. Elle dispose à cet égard de droits de consultation, d'accès et de contrôle illimités.

### Organisation des risques

#### Principes du cadre relatif aux risques et au contrôle



<sup>1</sup> Droit de remontée de l'information, à tout moment, des fonctions de contrôle des risques au Conseil d'administration

#### Cadre de tolérance au risque

La Banque Migros dispose d'un cadre de tolérance au risque global qui définit les paramètres de risque, principes et procédures selon lesquels la Banque Migros pilote ses risques.

La Banque Migros ne prend que des risques compatibles avec sa capacité à supporter le risque. La capacité à supporter le risque désigne le risque global maximal que la banque peut assumer sans tomber en dessous des ratios requis de fonds propres et de liquidité en période de crise.

Sur la base de la capacité à supporter le risque et de l'allocation des capitaux correspondante, le Conseil d'administration approuve ses directives de tolérance au risque pour les différentes catégories de risque. La tolérance au risque définie par le Conseil d'administration reflète le risque que la Banque Migros est disposée à prendre dans les limites de sa capacité à supporter le risque pour atteindre ses objectifs commerciaux stratégiques. La capacité à supporter le risque définit la limite supérieure de la tolérance au risque et ne doit donc pas être dépassée lors de la définition de la tolérance au risque. Les consignes en matière de tolérance au risque du Conseil d'administration sont rendues opérationnelles grâce à des consignes en matière de tolérance au risque subordonnées de la Direction générale.

Afin de limiter les risques, la Banque Migros applique des consignes tant qualitatives que quantitatives en matière de tolérance au risque. Les consignes qualitatives servent notamment à limiter les risques difficiles à quantifier en raison de leur complexité ou de leur nature, tels que les risques opérationnels ou de compliance. Les consignes quantitatives se fondent sur des indicateurs de risque mesurables et sont fixées sous la forme de limites et de valeurs seuils visant à limiter les risques.

Outre les consignes en matière de tolérance au risque, la Banque Migros a également recours à des Key Risk Indicators (KRI) pour piloter et surveiller le profil de risque. Les KRI font partie du reporting des risques. Des seuils d'alerte spécifiques sont définis pour les KRI, dont la violation indique un degré de risque accru.

Dans le règlement Gestion des risques, la Banque Migros définit les principes des processus de remontée de l'information et les mesures à prendre en cas de violations avérées ou prévisibles des consignes relatives à la tolérance au risque.

### **Processus de gestion des risques**

Le processus de gestion des risques englobe l'identification, l'évaluation, le pilotage, le traitement, la surveillance et le reporting des principaux risques pouvant découler de produits, de transactions, de projets ou de processus et modifications organisationnels. Les risques de la Banque Migros sont systématiquement saisis dans l'inventaire des risques et régulièrement évalués. Des mesures de pilotage appropriées aident à garantir que les tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration et la Direction générale ne seront pas dépassées.

### **Identification des risques**

L'identification des risques pertinents pour la Banque Migros est un processus continu. Elle s'appuie d'une part sur la surveillance régulière et systématique de l'environnement de la banque et d'autre part, sur les résultats des étapes de processus suivantes. La responsabilité en la matière incombe aux responsables des risques des première et deuxième lignes. L'analyse initiale des risques au niveau de chaque opération est réalisée en premier lieu par les preneurs de risque.

Outre le processus continu d'identification, la Banque Migros exécute au moins une fois par an, dans le cadre de l'évaluation globale des risques, une mise à jour de l'inventaire des risques, avec intégration d'éventuels risques récemment identifiés à cet inventaire. L'inventaire des risques recense tous les risques pertinents pour la Banque Migros.

Lors du développement de produits, services, projets, externalisations, changements organisationnels, secteurs d'activité ou marchés nouveaux ou étendus, tous les domaines de première et de deuxième lignes concernés sont impliqués de manière appropriée. Cela garantit l'identification précoce des risques significatifs.

### **Évaluation des risques**

L'objet et la finalité de l'évaluation des risques consistent à estimer tous les risques identifiés en ce qui concerne leur niveau de dommages potentiels et leur probabilité de survenance. L'évaluation des risques fait aussi intervenir des tests de résistance et des analyses de scénarios.

La Banque Migros procède au moins une fois par an à une évaluation des risques dans toutes les catégories de risques. Les responsables des risques de la première ligne évaluent alors les risques avant et après les mesures de contrôle mises en œuvre (évaluation des risques intrinsèques et des risques résiduels). Cette évaluation est validée par les responsables des risques de la deuxième ligne. L'évaluation des risques opérationnels, juridiques et de compliance significatifs s'effectue au moyen de l'évaluation des risques et du contrôle, le «Risk and Control Self-Assessment» (RCSA).

Outre l'évaluation des risques par les première et deuxième lignes, la Révision interne effectuée au moins une fois par an est une évaluation exhaustive des catégories de risques significatives de la Banque Migros.

À partir des résultats des évaluations des risques et du contrôle, le Conseil d'administration procède chaque année à une évaluation des risques globaux et de l'efficacité de l'IKS.

#### ***Pilotage des risques***

Le pilotage des risques s'effectue, d'une part, au moyen de consignes quantitatives et qualitatives en matière de tolérance au risque définies par le Conseil d'administration et la Direction générale et, d'autre part, au moyen de directives et de consignes de planification internes.

Les consignes en matière de tolérance au risque sont réapprouvées par les personnes compétentes concernées au moins une fois par an.

#### ***Traitement des risques***

Les preneurs de risques de la première ligne traitent les risques qu'ils encourent dans le cadre des tolérances au risque fixées. La Banque Migros dispose de différentes approches pour le traitement des risques. Ainsi, les risques peuvent être acceptés sciemment dans les tolérances prescrites ou leurs conséquences potentielles peuvent être réduites grâce à des contrôles de risque supplémentaires, des mesures de diversification ou un transfert des risques, p. ex. au moyen d'assurances. Par ailleurs, il est possible d'éviter des risques et les instances concernées peuvent ajuster les tolérances au risque.

#### ***Surveillance des risques***

La surveillance des risques est principalement assurée par les fonctions de contrôle des risques indépendantes, qui veillent au respect des consignes en matière de tolérance au risque.

La surveillance des risques s'effectue en tenant compte de facteurs de risque internes et externes, tels que de nouvelles orientations stratégiques, de nouvelles exigences réglementaires ou des changements importants dans l'organisation, les processus ou les techniques. Les conclusions des contrôles internes et externes sont également prises en compte dans la surveillance.

#### ***Reporting des risques***

Le reporting des risques établi par les fonctions de contrôle des risques aide le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances à évaluer et à surveiller tous les risques significatifs et à respecter les consignes en matière de tolérance au risque. Le reporting des risques couvre à la fois le reporting au niveau des positions et le reporting au niveau du portefeuille, pour chaque catégorie de risque et toutes catégories confondues. Les rapports contiennent également des informations sur l'évolution des risques, l'efficacité des contrôles clés correspondants et les principaux événements internes et externes liés à ces risques.

#### ***Système de contrôle interne***

L'IKS de la Banque Migros vise à garantir l'efficacité et l'efficacité des processus et contrôles opérationnels, à satisfaire aux exigences de conformité et à piloter les risques dans le cadre des tolérances au risque prescrites par le Conseil d'administration. L'IKS ne se limite pas aux activités de contrôle et aux évaluations de l'efficacité, mais va au-delà. Il inclut en particulier des éléments et des activités de planification et de pilotage, des processus appropriés de gestion des risques et de conformité, ainsi que les instances de contrôle correspondant au profil de risque. L'IKS joue donc un rôle décisif pour garantir la stabilité, l'intégrité et la reddition des comptes de la Banque Migros et, à ce titre, fait partie intégrante de la gestion des risques.

L'IKS se fonde en particulier sur les circulaires FINMA 2017/01 «Gouvernance d'entreprise – banques» et 2023/1 «Risques et résilience opérationnels – banques».

Les mesures de contrôle dans le cadre de l'IKS de la Banque Migros comprennent aussi bien des mesures de sécurité organisationnelles que des contrôles. Les mesures de sécurité organisationnelles garantissent la mise en œuvre ou l'exécution correcte de certains processus et peuvent être intégrées à l'organisation de la structure et des processus. Les principales mesures de sécurité comprennent les règlements en matière de délégation, l'organisation de formations pour les collaborateurs, la séparation des fonctions et des responsabilités ainsi que l'implication appropriée des fonctions de contrôle indépendantes dans le développement de nouveaux produits et domaines d'activité.

Les contrôles proprement dits ont pour objet de surveiller les processus commerciaux de la banque, de réduire la probabilité d'erreurs dans les flux de travail et de détecter les erreurs.

Les fonctions de contrôle, à savoir le Contrôle des risques et la fonction Compliance, établissent les normes de contrôle conformément aux principes de contrôle définis par le Conseil d'administration et vérifient l'efficacité des mesures de contrôle au moyen de tests de contrôle systématiques.

### Business Continuity Management et résilience opérationnelle

La Banque Migros est préparée à d'éventuelles défaillances de ses processus d'exploitation critiques. La poursuite de l'activité bancaire est assurée sur le plan organisationnel dans le cadre du Business Continuity Management (BCM). L'état-major de crise de la Banque Migros est tenu d'assurer une gestion efficace et appropriée des situations de crise. Les missions, responsabilités et compétences de l'état-major de crise sont clairement définies. L'état-major de crise et l'organisation suivent des formations régulières en matière de gestion de crise. Des exercices d'urgence périodiques garantissent la capacité de fonctionnement et la validité des mesures de prévention. La résilience opérationnelle de la Banque Migros est constamment adaptée à l'évolution des conditions cadres et renforcée.

### Catégories de risque et profil de risque

#### Catégories de risque

La Banque Migros différencie ses risques en fonction des catégories usuelles du marché. Les catégories de risque et les facteurs de risque identifiés ainsi que certains des risques correspondants sont présentés ci-après.

#### Catégories de risque et facteurs de risque

Risques financiers	Risques extra-financiers	Facteurs de risque
Risques de crédit	Risques opérationnels	Risques de durabilité (ESG)
Risques de marché	Risques de compliance	
Risques de liquidité	Risques juridiques	
	Risques de réputation	
	Risques stratégiques	

#### Profil de risque

Le profil de risque récapitule les positions à risque de la Banque Migros à un moment donné. Le profil de risque est décrit au moyen de mesures quantitatives et d'estimations qualitatives des risques.

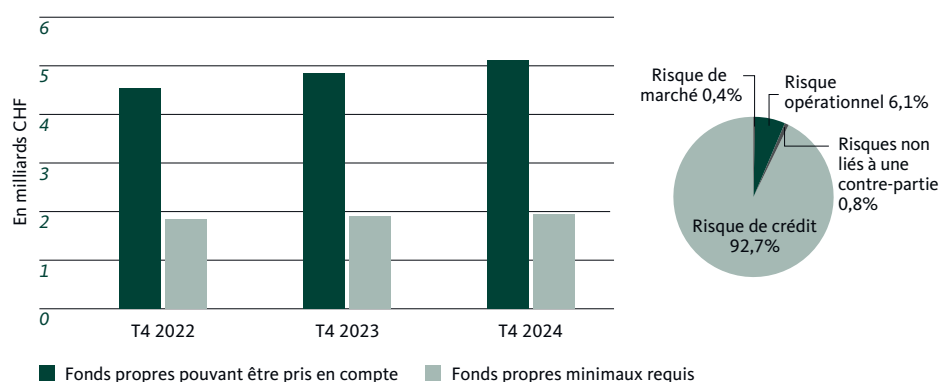
#### Dotation en fonds propres

En millions CHF	31.12.2024	31.12.2023	31.12.2022
Positions pondérées en fonction du risque (Risk-Weighted Assets, RWA)	24 673	23 961	23 120
Fonds propres minimaux	1 974	1 917	1 850
Fonds propres pouvant être pris en compte	5 171	4 887	4 572
Ratio de fonds propres global (en % des RWA)	21,0%	20,4%	19,8%

Le profil de risque, résumé par le ratio de fonds propres global prudentiel, reflète la politique de risque prudente de la Banque Migros. Le ratio de capital global comparant les fonds propres d'un montant de 5.2 milliards CHF aux positions pondérées en fonction du risque s'élevait à 21,0% au 31 décembre 2024, soit 7,3Points de pourcentage de plus que la quote-part de fonds propres totale exigée par la réglementation plus le coussin de fonds propres contracyclique d'un total de 13,7%.

L'illustration ci-dessous présente l'évolution des fonds propres minimaux par catégorie de risque. La segmentation renseigne sur l'importance de chaque catégorie de risque et reflète les activités de la Banque Migros. Comme ses activités sont concentrées dans le financement hypothécaire et les crédits aux clients privés, aux entreprises et à la clientèle institutionnelle, la Banque Migros détient surtout des fonds propres en raison du risque de crédit.

### Fonds propres minimaux pondérés en fonction du risque



### Risques de crédit

Pour la Banque Migros, le risque de crédit englobe les pertes financières liées aux opérations de crédit. Des pertes financières peuvent survenir lorsque des clients ou contreparties n'assument pas, ou pas dans les délais, des obligations contractuelles parvenues à échéance en vertu d'un prêt, d'une transaction commerciale ou de toute autre promesse de paiement.

### Méthodologie

La gestion continue des risques de crédit dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par les unités de distribution octroyant les crédits, en accord avec la fonction Gestion des risques de crédit, qui rend compte au CFO et au CRO. L'estimation et le contrôle indépendants des risques de crédit incombent à la fonction Contrôle des risques. En ce qui concerne les risques de crédit, le Comité de risque et des finances est notamment chargé de surveiller le portefeuille de crédit et d'évaluer sa qualité ainsi que de décider d'éventuelles mesures d'atténuation des risques.

Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances sont régulièrement informés de la situation en matière de risque de crédit par le Contrôle des risques à l'aide d'informations qualitatives, de mesures quantitatives de risque et du recours aux consignes en matière de tolérance au risque définies.

Dans le domaine des risques de crédit, la Banque Migros utilise différentes mesures de risque pour estimer d'éventuelles pertes, et notamment des calculs de l'Expected Shortfall (ES). L'ES mesure la perte escomptée sur un an dans l'éventualité où la Value-at-Risk (VaR) correspondante serait dépassée. La VaR mesure le risque de perte maximale d'un portefeuille sur un an avec un niveau de confiance de 99%.

#### *Notation de solvabilité*

La Banque Migros dispose d'un modèle de notation de solvabilité qui aide de manière déterminante à prendre les décisions de crédit. Ce modèle tient compte de caractéristiques qualitatives et quantitatives des clients, ainsi que des garanties fournies. Dans le segment Clientèle Entreprises, les notations de solvabilité font l'objet d'un examen annuel. Le système de notation est validé chaque année. Les crédits hypothécaires du segment Clients privés font l'objet d'une procédure de notation de la couverture axée sur le niveau du nantissement et le type d'objet. La périodicité du contrôle des crédits hypothécaires varie en fonction de la qualité de la notation de la couverture, du montant de l'engagement et du type de couverture. Le modèle de notation garantit une gestion des positions de crédit conforme au risque.

#### *Évaluation des sûretés immobilières*

Tous les objets financés par la Banque Migros sont soumis à une évaluation à l'aide de méthodes d'estimation usuelles, conformément au principe de prudence. L'estimation des biens immobiliers est soumise au principe de la valeur la plus basse, selon lequel la valeur vénale correspond au maximum au prix d'achat (base de nantissement pour le financement). Les valeurs vénales calculées font l'objet de vérifications périodiques. Différentes procédures d'évaluation peuvent être appliquées selon le type d'objet, sa taille et sa complexité.

Dans le cas des modèles d'évaluation basés sur la valeur de rendement, le taux de capitalisation est déterminé en fonction des caractéristiques propres à l'objet (région, emplacement, âge, état, structure des loyers et niveau relatif des loyers). Pour les objets professionnels et industriels, la Banque Migros base également son évaluation sur la valeur de rendement; s'agissant des immeubles à usage propre, l'évaluation des risques repose en premier lieu sur la capacité d'endettement (Debt Capacity) de l'entreprise. Les estimations de valeur vénale émanant de spécialistes externes sont validées par des experts immobiliers internes à la banque.

#### *Taux de nantissement, calcul de la capacité financière et amortissement*

Les activités de crédit de la Banque Migros sont en général couvertes, avant tout par des gages immobiliers. Dans ce contexte, la Banque Migros se conforme aux «Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier» (décembre 2023), ainsi qu'aux «Directives relatives aux exigences minimales pour les financements hypothécaires» (décembre 2023). L'octroi du crédit repose sur des taux de nantissement maximum définis pour chaque type d'objet. Les couvertures correspondantes concernent pour une grande part des logements privés et sont bien diversifiées dans toute la Suisse. Pour les logements à usage propre et les immeubles de rapport, le calcul de la capacité financière durable se fait à l'aide d'un taux d'intérêt hypothécaire théorique reposant sur le taux d'intérêt moyen à long terme.

#### *Identification des risques de défaillance*

L'identification de risques de défaillance résulte, d'une part, d'événements particuliers constatés (p. ex. dépassements de limites, arriérés d'intérêts et d'amortissement, reculs du chiffre d'affaires, publications FOSC) et, d'autre part, de vérifications périodiques des positions de crédit existantes (p. ex. examens réguliers de la solvabilité des entreprises au moyen des comptes annuels, vérifications périodiques de la valeur vénale et de la capacité financière dans le domaine hypothécaire, surveillance quotidienne des crédits lombards). Les engagements présentant un risque accru sont identifiés comme tels dans le système de notation. Ces positions à risque donnent lieu à un commentaire semestriel informatisé. Par ailleurs, des mesures sont définies et leur mise en œuvre fait l'objet d'un suivi.

La valeur de liquidation (soit une estimation de la valeur d'aliénation réalisable) des sûretés de crédit est calculée afin de mesurer le besoin de corrections de valeur sur des créances compromises. La détermination de la valeur de liquidation des immeubles se base sur une estimation interne ou externe de la valeur vénale, qui fait suite à une visite des lieux. De ce prix de marché estimé sont déduits les diminutions de valeur usuelles, les frais de détention et les charges de liquidation qui devront encore être supportées.

#### *Opérations interbancaires, opérations de négoce et risques étrangers*

L'engagement global vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties est restreint par des limites et des règles de compétence correspondantes afin d'éviter les risques de concentration. L'engagement global vis-à-vis de l'étranger est également limité et surveillé. La Banque Migros limite et pilote les risques de défaillance liés aux opérations de négoce à l'aide de limites de crédit par contrepartie, la notation étant ici aussi la plus déterminante, entre autres critères.

#### *Évaluation de la situation en matière de risque de crédit*

La politique de risque de la Banque Migros dans le domaine des risques de crédit passe notamment par des notations conservatrices, une évaluation prudente des sûretés ainsi que des consignes détaillées en termes de nantissement et de capacité financière. Les fonds propres pour risque de crédit exigés par la réglementation sont calculés selon l'approche standard internationale (AS-BRI) sans notation externe.

Au 31 décembre 2024, l'engagement de crédit de la Banque Migros s'élevait à 50.6 milliards CHF. La croissance du portefeuille de crédits (+1,3%) durant l'exercice sous revue a été conforme à l'orientation stratégique et aux fonds propres disponibles. Environ 95% de l'engagement de crédit consiste en des crédits couverts, en majorité par gage immobilier.

Le portefeuille de crédits de la Banque Migros est bien diversifié dans toute la Suisse et réparti entre les prêts hypothécaires aux clients privés et les crédits à la clientèle Entreprises. La part du segment Retail dans le volume de crédit s'élève ici à environ 75%.

Vous trouverez de plus amples informations sur les risques de crédit dans le rapport «Regulatorische Offenlegung 2024». (Publication réglementaire 2024, en allemand uniquement).

#### **Risques de marché**

Par risque de marché, on entend le risque de pertes financières découlant de fluctuations défavorables de facteurs déterminant les prix. Il s'agit notamment de facteurs observables, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des actions, les spreads de crédit et les prix des matières premières, ainsi que de facteurs non observables ou qui ne sont observables qu'indirectement.

#### **Methodologie**

##### *Gestion des risques de marché et contrôle des risques*

La Direction générale délègue le pilotage, le suivi et l'évaluation du profil de risque de marché du portefeuille de la banque et du portefeuille de négoce de la Banque Migros au Comité de risque et des finances. Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances sont régulièrement informés de la situation de la Banque Migros en matière de risques de marché par le Contrôle des risques à partir d'informations qualitatives, de mesures quantitatives du risque et du recours aux consignes en matière de tolérance au risque définies. La gestion courante des risques de marché dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par la Trésorerie, pour les risques de marché du portefeuille de la banque, et par le Négoce, pour les risques de marché du portefeuille de négoce. La gestion opérationnelle est assurée par le Négoce, tant pour le portefeuille de négoce que pour le portefeuille de la banque.

Les instruments autorisés pour le pilotage et la couverture des risques de marché sont définis par la Direction générale et le Comité de risque et des finances. L'effectivité des sûretés fournies est examinée régulièrement. De plus amples informations sur la couverture du risque de taux du portefeuille de la banque figurent dans la rubrique Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»), page 36.

##### *Risque de taux du portefeuille de la banque*

Le pilotage des risques de taux dans le portefeuille de la banque est un élément central de l'Asset and Liability Management de la Banque Migros. Les variations des taux d'intérêt peuvent avoir

une incidence significative sur la valeur économique des actifs, des passifs et des éléments hors bilan (perspective de la valeur économique) ainsi que sur le résultat périodique des intérêts (perspective des bénéfices). La mesure, le pilotage et la surveillance systématiques du risque de taux du portefeuille de la banque sont effectués tant selon la perspective de la valeur économique que selon la perspective des bénéfices. Une solution logicielle spécialisée est utilisée à cette fin. En outre, les effets sur la structure du bilan, les valeurs et les revenus sont mesurés et comparés tous les mois. Pour piloter son exposition aux risques, la Banque Migros effectue des transactions sur le marché des capitaux et prend d'autres mesures concernant la structure du bilan; elle a également recours à des instruments financiers dérivés (notamment des swaps de taux). De plus amples informations sur les objectifs et les directives concernant la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire figurent dans le tableau IRRBBA (Objectifs et normes pour la gestion du risque de taux du portefeuille bancaire) dans le rapport de publication.

#### *Risques de marché dans le portefeuille de négoce*

La Banque Migros ne gère pas de négoce pour compte propre et son portefeuille de négoce ne contient donc aucune position visant à obtenir un bénéfice à court terme par spéculation ou arbitrage. Les risques de marché du portefeuille de négoce résultent de transactions liées aux opérations de la clientèle ainsi que de propres positions dans des fonds au sein de l'Asset Management. Les positions du portefeuille de négoce et le compte de résultat de négoce font l'objet d'une surveillance quotidienne.

La mesure, la gestion et la surveillance systématiques des risques de marché du portefeuille de négoce s'effectuent au moyen d'une solution logicielle ad hoc. Les indicateurs de risque utilisés estiment le risque de perte lié aux positions du portefeuille de négoce en fonction d'éventuelles variations des valeurs de marché. Les méthodes utilisées comprennent à la fois la VaR et l'ES. La VaR mesure le risque de perte maximale d'un portefeuille sur une journée avec un niveau de confiance de 99%. L'ES mesure la perte escomptée sur un an si la VaR correspondante est dépassée avec un niveau de confiance de 99%. Pour la VaR et l'ES, les 252 derniers jours de négoce, soit l'équivalent d'une année civile, sont pris en compte et toutes les positions du portefeuille de négoce sont réévaluées sur la base de l'évolution réelle des facteurs de risque de marché pertinents.

#### **Évaluation de la situation en matière de risque de marché**

##### *Risque de taux du portefeuille de la banque*

Les risques de taux du portefeuille de la banque sont limités selon le principe de la valeur économique (variation de la valeur économique des fonds propres, ou Delta Economic Value of Equity,  $\Delta$ EVE) sur la base des effets de scénarios de choc de taux sur les fonds propres. Les scénarios utilisés comprennent à la fois des scénarios de choc de taux standardisés et des scénarios internes. Fin 2024, le scénario le plus négatif (déplacement parallèle de la courbe des taux vers le haut) enregistrait un  $\Delta$ EVE de -6,7%. Le  $\Delta$ EVE maximal de -15% fixé par la FINMA pour l'identification des établissements hors normes a été respecté à tout moment durant l'exercice.

De plus amples informations sur le risque de taux du portefeuille de la banque figurent dans le rapport «Publication réglementaire 2024», dans les tableaux IRRBBA1 (informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux) et IRRBB1 (informations quantitatives sur la valeur actuelle et la valeur de rendement).

#### *Risques de marché dans le portefeuille de négoce*

Les actifs pondérés en fonction des risques de marché du portefeuille de négoce de la Banque Migros sont majoritairement tributaires du risque sur actions, mais comprennent, dans une moindre mesure, des risques de taux, de matières premières (issus de positions en métaux précieux) et de change. Les actifs pondérés en fonction des risques de marché ont constamment diminué ces dernières années, ce qui s'explique notamment par une moindre exposition aux risques sur actions découlant de propres positions dans des fonds.

### **Risques de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque d'incapacité à honorer intégralement des obligations de paiement contractuelles et conditionnelles, dans la monnaie correspondante et dans les délais impartis, malgré une capitalisation suffisante.

#### **Methodologie**

##### *Gestion des liquidités et contrôle des risques*

La Direction générale délègue le pilotage, la surveillance et l'évaluation du profil de risque de liquidité et de la structure de financement de la Banque Migros au Comité de risque et des finances. Le Conseil d'administration, la Direction générale et le Comité de risque et des finances sont régulièrement informés de la situation de la banque en matière de risque de liquidité par le Contrôle des risques à partir d'informations qualitatives, de mesures quantitatives de risque et du recours aux consignes en matière de tolérance au risque définies. La gestion courante des liquidités dans le cadre des consignes en matière de tolérance au risque définies est assurée par la Trésorerie.

La gestion des liquidités garantit que la Banque Migros dispose à tout moment de liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement dans les délais impartis. À cet effet, la Banque Migros détient et gère une réserve de liquidités composée d'actifs très liquides et diversifiés librement disponibles. En outre, l'accès au marché suisse des mises/prises en pension (repo) permet d'utiliser rapidement les actifs financiers disponibles pour obtenir des fonds garantis dans le cadre de mises en pension. Le montant de la réserve de liquidités détenue fait l'objet d'une surveillance continue et est évalué sur la base des exigences de liquidités potentiellement accrues en cas de stress et des consignes en matière de tolérance au risque qui en découlent.

La Banque Migros vise une structure de financement durablement stable et suffisamment diversifiée couvrant toutes les sources de financement, échéances et contreparties. Outre des avoirs en dépôt de la clientèle stables, la Banque Migros a recours au refinancement sur le marché monétaire et des capitaux ainsi qu'aux emprunts sur lettres de gage. Ces instruments permettent à la Banque Migros de piloter activement sa structure de financement et de bénéficier d'un refinancement durablement stable de ses activités.

##### *Tests de résistance de liquidité*

Afin de garantir une réserve de liquidités suffisante et une capacité de paiement permanente, des tests internes de résistance de liquidité sont effectués régulièrement: ils simulent le besoin en liquidités de la Banque Migros dans des scénarios extrêmes et tiennent compte de tous les risques de liquidité significatifs de la Banque Migros. Ces tests de résistance internes complètent les calculs du ratio de liquidité réglementaire (Liquidity Coverage Ratio, LCR) et du ratio de financement (Net Stable Funding Ratio, NSFR).

##### *Planification d'urgence et gestion des crises de liquidité*

La Banque Migros dispose d'un plan d'urgence exhaustif en matière de liquidités afin de faire face à une pénurie de liquidités à court terme et à des urgences en matière de liquidité. Le plan d'urgence en matière de liquidités comprend des déclencheurs spécifiques et des indicateurs d'alerte précoce permettant de détecter à temps les dangers qui menacent la position de liquidité de la Banque Migros, ainsi que des options d'action détaillées pouvant être mises en œuvre pour économiser et générer des liquidités. Ce plan est intégré à la planification de crise de la banque. Son adéquation est revue régulièrement et il est mis à jour en conséquence. En cas d'urgence, l'état-major d'urgence de liquidité de la Direction générale assure la gestion de la crise de liquidité.

##### **Évaluation de la situation en termes de risque de liquidité**

Au cours de l'exercice, les moyennes trimestrielles des LCR ont évolué entre 135% (1<sup>e</sup> trimestre 2024) et 148% (3<sup>e</sup> trimestre 2024). Les exigences réglementaires minimales de 100% pour le LCR ont été respectées à tout moment au cours de l'exercice, avec un coussin prudent. De plus amples informations sur le ratio de liquidité figurent dans le rapport «Publication réglementaire 2024», dans le tableau LIQ1 (Liquidités: informations sur le ratio de liquidité).

Ces dernières années, la Banque Migros a encore accru sa part de financement stable, comme en témoigne l'évolution positive du NSFR, qui affichait une valeur de 151% à fin 2024. Les exigences réglementaires minimales de 100% pour le NSFR ont été respectées à tout moment au cours de l'exercice, avec un coussin prudent. De plus amples informations sur le taux de financement figurent dans le rapport «Publication réglementaire 2024», dans le tableau LIQ2 (Liquidités: informations sur le taux de financement).

### **Risques opérationnels**

On entend par risques opérationnels le risque de perte lié à l'inadéquation ou à la défaillance de procédures internes, aux personnes ou aux systèmes ou encore à des événements externes.

Les risques opérationnels comprennent les catégories suivantes: risques pour le personnel (dépendance vis-à-vis de personnes clés et sécurité au travail), actes criminels (notamment fraude interne et externe et criminalité violente), externalisation et risques de tiers, sécurité physique et protection, risques pour la sécurité de l'information (cyberrisques, risques TIC et risques liés aux données critiques), risques liés à la continuité de l'activité ainsi que risques de processus et de modèles. Les risques de compliance et les risques juridiques sont traités comme une catégorie de risques distincte.

Contrairement aux risques financiers, les risques opérationnels ne sont pas pris activement. Ils résultent des activités normales de la banque et ne donnent donc pas lieu à une indemnisation appropriée ou basée sur le risque, contrairement aux risques de crédit ou de marché. Dans les cas extrêmes, les risques opérationnels recèlent un potentiel de perte pouvant mettre la banque en péril. Ils sont inhérents à presque toutes les activités dans tous les secteurs de la banque. La gestion de ces risques vise à réduire d'éventuelles pertes financières.

La gestion des risques opérationnels de la Banque Migros vise à assurer une protection des personnes, des informations et des valeurs patrimoniales en fonction des risques, ainsi qu'à maintenir et rétablir les processus d'affaires critiques en cas d'urgence. La gestion des risques opérationnels contribue ainsi de manière significative à protéger la capacité commerciale de la Banque Migros et donc à maintenir la confiance des clients, des partenaires, du propriétaire et du régulateur dans la banque.

### **Methodologie**

La gestion des risques opérationnels de la Banque Migros est axée sur l'identification des risques opérationnels et la prévention des pertes opérationnelles. L'inventaire des risques constitue la base du pilotage des risques opérationnels. Le RCSA périodique et systématique permet d'analyser, de gérer et de surveiller en permanence les risques opérationnels de la banque.

Pour calculer les positions pondérées en fonction des risques, la Banque Migros utilise l'approche de l'indicateur de base.

#### *Risques liés au personnel*

Les risques liés au personnel concernent, entre autres, les potentiels effets négatifs qui peuvent survenir lorsque des collaborateurs clés quittent l'organisation ou s'absentent. La Banque Migros réduit au minimum la perte de savoir-faire ainsi que les éventuels effets négatifs sur sa réputation et sur la confiance des clients en planifiant la suppléance et la succession des collaborateurs. En outre, la Banque Migros prend des mesures de grande ampleur pour garantir la sécurité physique au poste de travail et promouvoir le bien-être des collaborateurs.

#### *Actes criminels*

Les actes criminels peuvent être commis par des personnes au sein de l'organisation ou par des acteurs externes. Les actes criminels commis par des personnes internes ou externes à la banque et les tentatives de tels actes sont analysés de manière systématique. Les autorités sont informées et impliquées lorsque la loi l'exige ou que la Banque Migros l'estime opportun. En outre, la banque dispose d'une séparation efficace des fonctions, d'un IKS performant et de

contrôles de gestion appropriés pour éviter d'éventuels actes criminels, déceler au plus tôt la survenance d'événements et les traiter de manière systématique.

#### *Externalisation et risques de tiers*

L'externalisation et les risques de tiers sont les risques pouvant survenir lors de l'externalisation de fonctions essentielles et de la collaboration avec des tiers. La Banque Migros a externalisé à des tiers certains processus opérationnels dans le cadre d'accords d'externalisation essentiels.

L'externalisation ainsi que les normes de qualité des prestations sont régies par des contrats dédiés. Le contrôle qualité des services convenus est en outre défini dans des contrats de niveau de service (Service Level Agreements, SLA). En vertu de ces SLA, les manquements sont identifiés, évalués, remontés et discutés lors de réunions périodiques entre la Banque Migros et le partenaire d'externalisation, et des mesures sont définies.

#### *Sécurité physique et protection*

En tant que banque, la Banque Migros est exposée à des risques tels que le vol, le cambriolage, les attaques à main armée ou le sabotage d'actifs, d'informations sensibles et d'actifs de la clientèle. Des mesures techniques, architecturales et organisationnelles sont prises pour garantir une sécurité suffisante aux collaborateurs, aux clients et aux biens matériels. Ces mesures réduisent la survenance de risques, facilitent l'identification de menaces et facilitent la gestion des événements lorsqu'ils surviennent.

#### *Risques en matière de sécurité des données*

Les risques en matière de sécurité des données se rapportent aux dangers liés à la sécurité, à la confidentialité, à l'intégrité et à la disponibilité des informations et données gérées par la banque. Il s'agit notamment des cyberrisques, des risques liés aux données critiques ainsi que des risques liés aux technologies de l'information et de la communication.

La protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la disponibilité des informations est garantie au moyen de contrôles de sécurité réguliers. Les objectifs de protection, les mesures à prendre, les responsabilités précises et les contrôles à effectuer sont définis de manière contraignante dans des instructions internes. À cette fin, la Banque Migros se base sur des normes et pratiques internationalement reconnues. Le RCSA réalisé régulièrement évalue ces risques et vérifie l'efficacité des mesures d'atténuation des risques et des contrôles correspondants.

#### *Business Continuity Risk*

Le Business Continuity Risk (risque de continuité des activités) décrit le risque de perturbation ou d'interruption de processus et de fonctions critiques pour la banque par des événements externes, des catastrophes naturelles, des dérangements technologiques ou d'autres circonstances imprévues. Il englobe les éventuelles interruptions d'exploitation qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la capacité de la Banque Migros à fournir ses prestations, à traiter des transactions financières et à être opérationnelle de manière générale.

Diverses mesures préparatoires sont prévues pour permettre le rétablissement des processus critiques. Dans le cadre d'une Business Impact Analysis (BIA) réalisée régulièrement, les processus commerciaux stratégiques de la banque sont déterminés en fonction de leurs potentiels effets financiers, réglementaires et de réputation. Pour les processus commerciaux stratégiques de l'entreprise, la BIA identifie en outre les ressources critiques nécessaires. Pour les ressources critiques, des objectifs de rétablissement tels que les Recovery Time Objectives (RTO) et Recovery Point Objectives (RPO) sont définis. Si des prestataires externes sont impliqués, les objectifs de rétablissement sont définis contractuellement. Pour les processus et systèmes critiques, des Business Continuity Plans (BCP) ou des Disaster Recovery Plans (DRP) sont définis et testés régulièrement.

De plus, la Banque Migros analyse et surveille de manière exhaustive les scénarios et menaces possibles susceptibles de mettre en danger l'exécution de ses fonctions critiques. Sur cette base,

elle prend des mesures d'envergure pour renforcer la résilience opérationnelle conformément à la circulaire FINMA 2023/01 «Risques opérationnels et résilience – banques» et pour rétablir la marche ordinaire des affaires en cas d'interruptions de fonctions critiques.

#### *Risques liés aux processus*

Les risques liés aux processus comprennent les pertes résultant de la saisie incorrecte de données et d'informations dans les systèmes, d'erreurs de traitement de ces données et d'erreurs de traitement des opérations.

Sur la base des services et produits de la Banque Migros, et dans une optique de pilotage des risques, les processus de travail sont examinés sous l'angle des risques; au besoin, des mesures et contrôles des risques sont instaurés. En fonction des résultats du RCSA, des contrôles sont définis au fil des processus. À cet effet, la Banque Migros dispose d'une hiérarchie de contrôles avec des consignes clairement définies concernant l'étendue, les compétences, la documentation et la vérification périodique de l'efficacité du contrôle. L'IKS joue un rôle central à cet égard.

#### *Risques liés aux modèles*

Dans le cadre de son activité, la Banque Migros utilise des modèles. Ceux-ci sont utilisés, par exemple, pour mesurer les risques, évaluer les instruments ou les positions, apprécier la situation en matière de fonds propres, de liquidité et de financement, réaliser des tests de résistance ou mesurer le respect des limites internes.

Le recours à des modèles comporte toutefois des risques, en particulier lorsque les modèles sont erronés ou utilisés de manière inappropriée. Afin de piloter les risques liés aux modèles, la Banque Migros a défini une gouvernance complète en matière de modèles et mis en place un processus systématique afin d'identifier, de classer et de surveiller les modèles internes. La surveillance des modèles est définie en fonction de la classe de risque et de la nature de chaque modèle, afin de garantir que chacun fonctionne comme prévu et est adapté à son objectif.

L'adéquation des modèles utilisés doit être validée périodiquement par une fonction indépendante de la modélisation.

### **Risques de compliance**

Les risques de compliance trouvent leur origine dans le non-respect ou la violation de règles internes ou externes et peuvent entraîner des sanctions juridiques ou réglementaires, des pertes financières ou une atteinte à la réputation. Le non-respect peut résulter d'une application inexistante, d'une application insuffisante ou d'un non-respect volontaire ou involontaire de la norme.

Parmi les risques de compliance figurent les risques de respect insuffisant ou de violation de consignes relatives à divers thèmes tels que la gouvernance (contrôle interne, réglementation, aspects de gouvernance dans le domaine des risques de durabilité), la lutte contre la criminalité financière (blanchiment d'argent et financement du terrorisme, corruption, sanctions et embargos), la conformité fiscale, les fonds en déshérence, le caractère approprié du conseil, les obligations de diligence et de loyauté, les règles de conduite sur le marché et les pratiques commerciales abusives, les services transfrontaliers et la protection des données.

#### **Methodologie**

La gestion des risques de compliance de la Banque Migros est axée sur l'identification précoce et la prévention des incidents de compliance et des pertes de réputation qui en découlent. Comme les autres risques, les risques de compliance sont identifiés, évalués et inventoriés dans le cadre du processus de gestion systématique des risques. L'inventaire des risques et le plan d'activité axé sur les risques constituent la base du pilotage des risques de compliance. Les risques de compliance sont évalués et surveillés en permanence dans le cadre du RCSA périodique et systématique.

En outre, l'unité Compliance suit de près l'évolution des prescriptions légales et réglementaires, et assure leur mise en œuvre en interne avec les services concernés de la première ligne. Elle surveille toutes les mesures prises afin d'éviter des irrégularités ou violations de la loi par la banque, ses organes ou ses collaborateurs. La formation régulière du personnel de l'unité, des conseillers et des supérieurs incombe donc à l'unité Compliance. Dans le cadre des relations clients, il convient de respecter des obligations de diligence plus ou moins strictes, selon l'appréciation des risques.

Les tâches, compétences et responsabilités liées à la mise en œuvre des prescriptions légales et réglementaires dans les domaines du blanchiment d'argent, du financement du terrorisme et des dispositions d'embargo, des règles de conduite sur le marché et d'autres prescriptions réglementaires sont régies par des instructions internes détaillées. Pour l'identification des clients, la surveillance de la base client, la lutte contre le blanchiment d'argent et la vérification de l'assujettissement éventuel des transactions à des sanctions ou embargos, la Banque Migros utilise des systèmes de surveillance et des filtres appropriés.

Le Comité de risque et des finances et le Conseil d'administration de la Banque Migros sont régulièrement informés de l'évolution des risques de compliance, du respect des consignes en matière de tolérance au risque, des incidents éventuels et des mesures prises.

#### **Risques juridiques**

Les risques juridiques résultent par exemple de la conclusion de contrats qui ne sont pas valables devant les tribunaux, ainsi que du caractère non exécutoire de droits, de litiges environnementaux et de demandes hors contrat ou litigieuses qui en résulte.

Comme les autres catégories de risque, les risques juridiques auxquels la Banque Migros est exposée sont systématiquement identifiés, évalués, gérés et surveillés dans le cadre du processus de gestion des risques.

#### **Risques de durabilité**

Dans l'esprit de cette double matérialité, la Banque Migros considère comme des risques de durabilité les potentiels effets néfastes de ses activités sur l'environnement et la société, ainsi que les effets financiers et non financiers de ces domaines sur les affaires.

Les risques de durabilité peuvent se manifester sous forme de risques de crédit, de marché, de liquidité et non financiers. Ces risques peuvent à leur tour avoir des répercussions négatives sur les finances, la responsabilité légale et/ou la réputation. C'est pourquoi la Banque Migros considère les risques de durabilité comme des facteurs de risque.

Ils ne constituent pas une catégorie de risque à part entière, mais font partie intégrante des catégories de risque définies dans la gestion des risques et du processus global de gestion des risques à l'échelle de la banque.

La mise en œuvre des principes définis par le Conseil d'administration en matière de risques de durabilité est prescrite dans des directives internes de la Direction générale. La Banque Migros tient compte des normes nationales et internationales ainsi que des dispositions juridiques et réglementaires applicables en matière de gestion des risques de durabilité.

#### **Risques de réputation**

Le risque de réputation décrit le risque que la réputation d'intégrité, de compétence, de performance ou de fiabilité de la Banque Migros subisse un préjudice et que la Banque Migros puisse perdre durablement la confiance de ses parties prenantes. Les risques de réputation peuvent aussi découler de l'évolution des exigences, des attentes et des perceptions à l'égard de la Banque Migros. Les risques de réputation sont systématiquement recensés et évalués dans le cadre de l'identification des risques, tant comme une catégorie de risque distincte qu'en relation avec d'autres risques sous-jacents.

Pour la Banque Migros, la protection de sa réputation constitue une priorité absolue. Les instruments de gestion de la réputation comprennent des mesures de prévention afin d'éviter la survenance d'incidents de réputation et les atteintes à la réputation. Outre une gouvernance robuste en matière de risque, il s'agit notamment de règles de conduite à l'échelle de la banque, compatibles avec le système de valeurs du groupe Migros. En outre, la Banque Migros accorde une grande importance à la gestion des réactions des clients et assure des relations publiques et une surveillance des RP sur tous les canaux, ainsi qu'une communication d'entreprise active.

Le suivi et l'évaluation continus de la réputation, des risques de réputation et du ressenti de toutes les parties prenantes, sur tous les canaux, jouent également un rôle important dans la prévention des crises. La gestion de la réputation constitue par conséquent un élément essentiel de la gestion des urgences et des crises à la Banque Migros.

### **Risques stratégiques**

Le risque stratégique résulte de tous les facteurs d'influence, événements et décisions concernant le positionnement, la capacité d'adaptation et la mise en œuvre d'initiatives susceptibles de compromettre le développement et le succès à long terme de la Banque Migros.

La Banque Migros maintient un cadre de gestion efficace des risques stratégiques afin de conserver sa forte position concurrentielle, de garantir sa capacité d'adaptation à l'évolution des conditions du marché, des besoins des clients et des technologies, et d'assurer sa capacité financière et organisationnelle en vue de la mise en œuvre d'initiatives et de projets stratégiques.

Le développement de la stratégie et sa mise en œuvre sur la base du business plan stratégique pluriannuel dans le cadre des orientations stratégiques et des objectifs de la Banque Migros sont des éléments essentiels de la gestion des risques stratégiques. Le controlling stratégique permet à la Direction générale de surveiller la réalisation des objectifs stratégiques, l'avancement de sa mise en œuvre ainsi que les risques potentiels, et d'en rendre compte au Conseil d'administration. La stratégie commerciale est également alignée sur le profil de risque et les consignes en matière de tolérance au risque définis par le Conseil d'administration. En outre, la stratégie est régulièrement réexaminée, avec une évaluation structurée de la stratégie commerciale tenant compte de l'évolution de l'environnement et de la concurrence.

### **Politique commerciale en cas de recours à des instruments dérivés et à la comptabilité de couverture («hedge accounting»)**

#### **Politique commerciale en cas de recours à des instruments financiers dérivés**

Les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce et de couverture. La banque négocie aussi bien des instruments standardisés que des instruments de gré à gré (over the counter, OTC) pour compte propre et pour le compte de clients; il s'agit notamment d'instruments de taux, de change et de métaux précieux. Elle a recours à des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, principalement afin de couvrir les risques de taux.

#### **Application de la comptabilité de couverture («hedge accounting»)**

La comptabilité de couverture («hedge accounting») est utilisée pour couvrir les risques de taux dans le portefeuille de la banque dans le cadre de l'Asset & Liability Management.

Le recours aux instruments financiers dérivés vise à mieux piloter les effets des variations de taux futures. Dans ce cadre, les risques de variation des taux liés à des positions sensibles aux taux dans le portefeuille de la banque sont couverts par des swaps de taux.

La relation de couverture ainsi que les objectifs et la stratégie en matière d'instruments de couverture sont documentés lors de la conclusion de la transaction, tandis que l'effectivité de la couverture fait l'objet d'un contrôle périodique. À cet effet, les actifs et les passifs sont pris en compte séparément.

Une couverture est considérée comme «efficace» lorsque la variation de la valeur actuelle des instruments financiers dérivés est inverse à celle du groupe d'opérations sous-jacentes couvert par ces instruments.

Dès qu'une transaction de couverture ne satisfait plus aux critères d'effectivité, elle est assimilée à une opération de négoce et l'effet de la partie non efficace à des fins de couverture est comptabilisé dans la rubrique «Résultat du négoce et option de la juste valeur». Aucune opération de couverture n'a été qualifiée de non efficace durant l'exercice sous revue.

### **Événements significatifs survenus après la date de clôture du bilan**

Après la date de clôture du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'avoir une influence significative sur la situation financière et les résultats de la période sous revue et de la banque n'est survenu.

## Informations relatives au bilan

### 1. Répartition des opérations de financement de titres (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension (avant prise en compte d'éventuels contrats de netting)	0	0
Valeur comptable des titres détenus pour compte propre, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre du prêt ou de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	0	0
Juste valeur des titres reçus en qualité de sûretés dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0

## 2. Présentation des couvertures des créances et des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises

en milliers de francs	Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	Total
<b>Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>				
Créances sur la clientèle	308 288	120 974	3 296 279	3 725 541
Créances hypothécaires	47 020 071	0	0	47 020 071
immeubles d'habitation	45 196 213	0	0	45 196 213
immeubles de bureaux et commerciaux	1 044 104	0	0	1 044 104
immeubles artisanaux et industriels	375 808	0	0	375 808
autres	403 946	0	0	403 946
<b>Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>47 328 359</b>	<b>120 974</b>	<b>3 296 279</b>	<b>50 745 612</b>
31.12.2023	46 888 653	160 570	3 037 924	50 087 146
<b>Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)</b>	<b>47 254 371</b>	<b>118 686</b>	<b>3 185 781</b>	<b>50 558 839</b>
31.12.2023	46 819 011	155 356	2 950 727	49 925 095
<b>Hors bilan</b>				
Engagements conditionnels	1 631	10 403	51 524	63 558
Engagements irrévocables	0	0	1 946 646	1 946 646
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	73 674	73 674
<b>Total hors bilan</b>	<b>1 631</b>	<b>10 403</b>	<b>2 071 843</b>	<b>2 083 877</b>
31.12.2023	2 190	11 641	1 989 481	2 003 312
<b>Créances compromises</b>				
en milliers de francs	Montant brut des créances	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net des créances	Corrections de valeur individuelles
31.12.2024	107 658	38 497	69 161	69 161
31.12.2023	81 200	46 629	34 571	34 571

Les corrections de valeur individuelles pour les créances compromises ont augmenté par rapport à l'année précédente en raison de la modification de l'évolution économique.

### 3. Répartition des opérations de négoce et des autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs)

en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
<b>Opérations de négoce, actifs</b>		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	34 254	32 891
Métaux précieux	1 271	1 341
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>35 524</b>	<b>34 232</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des actifs provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>35 524</b>	<b>34 232</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	0
<b>Opérations de négoce, passifs</b>		
Titres de créance	0	0
dont cotés	0	0
Titres de participation	0	0
Métaux précieux	0	0
<b>Total des opérations de négoce</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des obligations provenant d'opérations de négoce et d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0

La banque n'a pas émis directement des produits structurés.

### 4. Répartition des immobilisations financières

en milliers de francs

	Valeur comptable 31.12.2024	Valeur comptable 31.12.2023	Juste valeur 31.12.2024	Juste valeur 31.12.2023
Titres de créance	601 929	513 469	615 945	508 141
dont destinés à être conservés jusqu'à échéance	601 929	513 469	615 945	508 141
dont destinés à la vente	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	0	0
dont participations qualifiées	0	0	0	0
Immeubles repris lors de réalisations de gage	2 231	1 577	2 231	1 577
<b>Total des immobilisations financières</b>	<b>604 161</b>	<b>515 046</b>	<b>618 176</b>	<b>509 718</b>
dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	565 014	478 284	577 866	472 334

### Répartition des contreparties selon la notation

en milliers de francs

	AAA à AA-	A+ à A-	BBB+ à BBB-	BB+ à B-	Inférieur à B-	Sans notation <sup>1</sup>
Valeur comptable des titres de créance au 31.12.2024	538 695	19 602	23 500	0	0	20 132

S'agissant de la notation des contreparties, la banque se fonde sur des sources de notation externes.

<sup>1</sup> Les titres de créance de contreparties sans notation sont exclusivement des obligations émises par les cantons.

## 5. Présentation des participations

en milliers de francs

	Autres participations	Total 31.12.2024	Total 31.12.2023
<b>Valeur d'acquisition</b>	<b>118 442</b>	<b>118 442</b>	<b>116 745</b>
Corrections de valeur accumulées jusqu'à présent	-1 110	-1 110	-1 110
État en début d'exercice	117 332	117 332	115 635
Investissements	15 684	15 684	1 700
Désinvestissements	1	1	-3
Corrections de valeur	0	0	0
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>133 017</b>	<b>133 017</b>	<b>117 332</b>
<b>Valeur au bilan</b>			
État en début d'exercice	117 332	117 332	115 635
<b>État en fin d'exercice</b>	<b>133 017</b>	<b>133 017</b>	<b>117 332</b>
Avec valeur boursière		0	0
Sans valeur boursière		133 017	117 332
<b>Total des participations</b>		<b>133 017</b>	<b>117 332</b>

Les participations n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation durant l'exercice sous revue.

## 6. Indication des entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte

en milliers de francs

	Activité	Capital social	Part au capital	Part aux voix	Détention directe	Détention indirecte
CSL Immobilier SA, Zurich <sup>1</sup>	Prestataire de services immobiliers	159	100%	100%	100%	0%
Banque des Lettres de Gage d'Établissements suisses de Crédit hypothécaire SA, Zurich	Centrale de lettres de gage	1 200 000	11%	11%	11%	0%
Viseca Payment Services SA, Zurich	Systèmes de paiement sans espèces	25 000	7%	7%	7%	0%

Le tableau ci-dessus comprend toutes les participations dont la quote-part est supérieure à 5%. En outre, la part de la participation au capital social dépasse 1 million de CHF ou la valeur comptable dépasse 10 millions de CHF.

<sup>1</sup> Évaluation théorique par mise en équivalence: 10 333 KCHF (valeur comptable: 22 550 KCHF).



## 8. Répartition des autres actifs et des autres passifs

en milliers de francs

	Total 31.12.2024	Total 31.12.2023
<b>Autres actifs</b>		
Compte de compensation	5	0
Montant activé relatif aux réserves de contribution de l'employeur	0	0
Montant activé relatif aux autres actifs résultant des institutions de prévoyance	0	0
Impôts indirects	9 881	10 212
Comptes d'ordre	9 344	14 541
Autres actifs	0	0
<b>Total des autres actifs</b>	<b>19 231</b>	<b>24 753</b>
<b>Autres passifs</b>		
Compte de compensation	165 928	51 505
Impôts indirects	60 887	46 553
Comptes d'ordre	75 656	102 414
Coupons non encaissés et obligations de caisse	0	0
Autres passifs	10 559	10 513
<b>Total des autres passifs</b>	<b>313 030</b>	<b>210 986</b>

## 9. Indication des engagements envers les institutions de prévoyance; nombre et type des instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions

Les collaborateurs de la banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros. En cas de sous-couverture de la Caisse de pensions Migros, l'employeur peut être tenu de verser des cotisations d'assainissement. Les obligations supplémentaires issues de la prévoyance vieillesse complémentaire sous la forme de rentes transitoires de l'AVS sont prises en considération dans les comptes annuels.

La Caisse de pensions Migros ne détenait aucune participation dans la banque durant l'exercice sous revue et l'exercice précédent.

### Engagements envers la Caisse de pensions Migros

en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	16 129	14 332
Emprunt obligataire	3 119	3 195
<b>Total des engagements envers les institutions de prévoyance professionnelle</b>	<b>19 249</b>	<b>17 527</b>

## 10. Informations sur la situation économique des institutions de prévoyance propres à l'entreprise

Les collaborateurs de la banque Migros ne sont pas affiliés à une institution de prévoyance indépendante. Leur prévoyance est assurée au travers de la Caisse de pensions Migros.

Selon les derniers comptes annuels révisés au 31 décembre 2023, le taux de couverture s'est accru à 129,4% (exercice précédent: 124,5%); cf. art. 44 OPP 2. L'exercice a clôturé sur un excédent de revenus de 0.9 milliard CHF. Au 31 décembre 2023, les réserves pour fluctuation de valeur ont atteint l'objectif prévu de 19% du capital techniquement nécessaire, s'inscrivant à 4.0 milliards CHF. Les fonds libres se montaient à 2.2 milliards CHF. Les comptes ont été établis selon la norme de présentation des comptes Swiss GAAP FER 26.

Il ne découle aucun avantage économique de l'excédent de couverture ou de l'excédent technique qui doit être pris en compte dans les comptes annuels de la Banque Migros. La Banque Migros n'a détenu aucune réserve de cotisation de l'employeur auprès de la Caisse de pensions Migros, ni durant l'exercice sous revue ni lors de l'exercice précédent.

Les charges de prévoyance dans les charges de personnel de la Banque Migros se sont élevées à 25.6 millions CHF au cours de l'exercice 2024 (contre 22.1 millions l'année précédente). Les cotisations payées correspondent aux cotisations aux institutions de prévoyance du personnel comptabilisées dans les charges de personnel (page 54).

## 11. Présentation des emprunts obligataires et des prêts des centrales d'émission de lettres de gage

en milliers de francs

	Date d'émission	Taux d'intérêt (fourchette)	Échéance	Total
Emprunt obligataire	2019	0,25%	10.12.27	200 000
Emprunt obligataire	2023	2,25%	26.09.28	200 000
Emprunt obligataire	2023	2,50%	26.09.33	150 000
<b>Total Emprunt obligataire</b>				<b>550 000</b>
31.12.2023				550 000

en milliers de francs

	Taux d'intérêt (fourchette)	Échéance	Total
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,18%–2,43%	2025	284 000
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,30%–2,80%	2026	469 800
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–3,30%	2027	528 100
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,18%–2,18%	2028	393 600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–1,80%	2029	425 600
Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0,05%–2,68%	après 2029	5 815 300
<b>Total des prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b>			<b>7 916 400</b>
31.12.2023			7 397 500
<b>Total des emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage</b>			<b>8 466 400</b>
31.12.2023			7 947 500

## 12. Indication des actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements ainsi que des actifs qui font l'objet d'une réserve de propriété

en milliers de francs

	Valeurs comptables 31.12.2024	Engagements effectifs 31.12.2024	Valeurs comptables 31.12.2023	Engagements effectifs 31.12.2023
Compte de garantie des dépôts auprès de la BNS	162 385	162 385	161 135	161 135
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées pour les prêts hypothécaires	10 417 079	7 916 400	9 697 772	7 397 500
Créances de crédit cédées pour les facilités de refinancement de la BNS	30 797	27 000	46 904	42 000
Immobilisations financières	10 014	0	10 016	0
<b>Total des actifs mis en gage ou cédés</b>	<b>10 620 276</b>	<b>8 105 785</b>	<b>9 915 828</b>	<b>7 600 635</b>

### 13. Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux

en milliers de francs

	État à la fin de 31.12.2023	Utilisations conformes au but	Reclassifications	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions au profit du compte de résultat	État à la fin de l'exercice sous revue 31.12.2024
Provisions pour impôts latents	272 000	0	-2 000	0	0	0	0	270 000
Provisions pour engagements de prévoyance	0							0
Provisions pour risques de défaillance	9 181	0	6 071	0	0	6 164	-793	20 623
- Provisions pour engagements probables (selon l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	7 070	0	-5 053	0	0	0	0	2 017
- Provisions pour risques inhérents	2 111	0	11 124	0	0	6 164	-793	18 606
Provisions pour autres risques d'exploitation	0							0
Provisions pour restructurations	0							0
Autres provisions <sup>1</sup>	14 275	-392	2 640	0	0	500	-50	16 974
<b>Total des provisions</b>	<b>295 456</b>	<b>-392</b>	<b>6 711</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 664</b>	<b>-843</b>	<b>307 597</b>
<b>Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)</b>	<b>1 282 000</b>		<b>2 000</b>					<b>1 284 000</b>
Corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	34 571	-1 225	1 012	0	1 066	36 041	-2 304	69 161
Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance	131 525	0	-7 084	0	1 823	19'523	-26 117	119 670
<b>Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques pays</b>	<b>166 096</b>	<b>-1 225</b>	<b>-6 071</b>	<b>0</b>	<b>2 888</b>	<b>55 564</b>	<b>-28 421</b>	<b>188 831</b>

<sup>1</sup> Au cours de l'exercice 2024, un transfert a été effectué à partir du poste du bilan «Autres passifs».

#### Corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance

Aucune correction de valeur pour risques inhérents de défaillance n'a été utilisée durant l'exercice sous revue. Le montant des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance au 31 décembre 2024 correspond à l'estimation et au calcul actuels. Il n'y a pas de couverture insuffisante à l'heure actuelle.

En raison des ajustements du modèle d'évaluation des risques inhérents de défaillance expliqués dans les principes d'établissement du bilan et d'évaluation, des transferts ont été effectués durant l'exercice sous revue entre les provisions pour risques de défaillance et les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance.

#### Pertes significatives

Aucune perte significative n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2024.

#### Corrections de valeur et provisions libérées

Durant la période sous revue, diverses corrections de valeur individuelles constituées lors des années précédentes pour des créances compromises ont pu être totalement ou partiellement dissoutes et créditées au compte de résultat sous la rubrique «Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts».

**14. Indication des créances et engagements envers les parties liées**

en milliers de francs

	Créances 31.12.2024	Créances 31.12.2023	Engagements 31.12.2024	Engagements 31.12.2023
Participants qualifiés	0	0	329 321	1 463 526
Sociétés du groupe	25 449	27 775	2 516	757
Sociétés liées	0	12 684	42 454	41 284
Affaires d'organes	6 328	6 204	4 344	4 851
Autres parties liées	0	0	0	0

**Transactions avec des parties liées et des participants qualifiés**

Les transactions avec des proches et des participants significatifs (opérations sur titres, trafic des paiements, octroi de crédit et tenue de compte) se font à des conditions préférentielles usuelles. Les crédits aux organes bénéficient des conditions préférentielles réservées au personnel, l'écart par rapport aux conditions du marché étant limité à 1%.

Il n'existe pas de programme de participation des collaborateurs.

## 15. Présentation du capital social

en milliers de francs	Valeur nominale totale 31.12.2024	Nombre de titres 31.12.2024	Capital donnant droit au dividende 31.12.2024	Valeur nominale totale 31.12.2023	Nombre de titres 31.12.2023	Capital donnant droit au dividende 31.12.2023
Capital-actions <sup>1</sup>	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000
<b>Total du capital social</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>	<b>700 000</b>

<sup>1</sup> complètement libéré, divisé en 700 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 1000 francs

## Indication des participants significatifs

en milliers de francs	Nominal 31.12.2024	Part en % 31.12.2024	Nominal 31.12.2023	Part en % 31.12.2023
Migros Participations SA, Rüschtikon	700 000	100	700 000	100

La Fédération des coopératives Migros détient indirectement, par l'intermédiaire de Migros Participations SA, Rüschtikon, 100% de la Banque Migros SA.

## Indications relatives aux propres parts du capital et à la composition des capitaux propres

Les indications relatives à la composition des capitaux propres figurent dans l'état des capitaux propres.

## Réserves non distribuables

en milliers de francs	31.12.2024	31.12.2023
Réserve légale issue du capital, non distribuable	0	0
Réserve légale issue du bénéfice, non distribuable	201 670	186 000
<b>Total des réserves non distribuables</b>	<b>201 670</b>	<b>186 000</b>

## 16. Présentation de la structure des échéances des instruments financiers

en milliers de francs	À vue	Dénon- çables	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 et 12 mois	Entre 12 mois et 5 ans	Plus de 5 ans	Immobi- lisés	Total
<b>Actifs / Instruments financiers</b>								
Liquidités	8 647 764	162 385	0	0	0	0	0	8 810 150
Créances sur les banques	321 085	0	0	0	0	0	0	321 085
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	197 355	361 582	1 543 513	330 351	859 760	326 505	0	3 619 065
Créances hypothécaires	18 555	10 725 939	1 821 558	3 263 147	18 405 689	12 704 887	0	46 939 774
Opérations de négoce	35 524	0	0	0	0	0	0	35 524
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	177 587	0	0	0	0	0	0	177 587
Autres instruments financiers évalués à leur juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	0	0	9 682	58 920	318 629	214 702	2 227	604 161
<b>Total</b>	<b>9 397 870</b>	<b>11 249 906</b>	<b>3 374 752</b>	<b>3 652 418</b>	<b>19 584 077</b>	<b>13 246 095</b>	<b>2 227</b>	<b>60 507 345</b>
31.12.2023	7 924 442	11 318 606	2 945 495	3 383 685	17 991 343	14 753 821	1 577	58 318 969
<b>Fonds étrangers / Instruments financiers</b>								
Engagements envers les banques	177 234	27 000	566 623	0	0	0	0	770 857
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	17 699 658	23 733 211	3 296 913	550 508	50	0	0	45 280 339
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	398	0	0	0	0	0	0	398
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à leur juste valeur	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations de caisse	0	0	61 445	120 940	229 851	13 213	0	425 449
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	0	0	127 700	156 300	2 217 100	5 965 300	0	8 466 400
<b>Total</b>	<b>17 877 291</b>	<b>23 760 211</b>	<b>4 052 680</b>	<b>827 748</b>	<b>2 447 001</b>	<b>5 978 513</b>	<b>0</b>	<b>54 943 443</b>
31.12.2023	18 009 806	20 144 546	5 301 665	1 899 614	1 936 151	5 841 829	0	53 133 610

## 17. Présentation des actifs et des passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile

en milliers de francs

	Suisse 31.12.2024	Étranger 31.12.2024	Suisse 31.12.2023	Étranger 31.12.2023
<b>Actifs</b>				
Liquidités	8 810 150	0	7 558 718	0
Créances sur les banques	193 619	127 466	157 178	76 651
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 556 204	62 861	3 514 276	37 602
Créances hypothécaires	46 938 931	843	46 372 387	829
Opérations de négoce	35 488	36	34 200	32
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	177 587	0	52 049	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	342 815	261 346	274 488	240 558
Comptes de régularisation actifs	66 674	0	69 115	0
Participations	132 970	47	117 286	46
Immobilisations corporelles	189 774	0	176 061	0
Valeurs immatérielles	0	0	0	0
Autres actifs	19 231	0	24 753	0
<b>Total des actifs</b>	<b>60 463 442</b>	<b>452 599</b>	<b>58 350 511</b>	<b>355 719</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	366 459	404 398	182 496	314 294
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	43 273 032	2 007 307	42 324 578	2 030 441
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	398	0	19 688	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	414 220	11 229	305 790	8 824
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8 466 400	0	7 947 500	0
Comptes de régularisation passifs	180 795	0	179 151	0
Autres passifs	313 030	0	210 986	0
Provisions	307 597	0	295 456	0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 284 000	0	1 282 000	0
Capital social	700 000	0	700 000	0
Réserve légale issue du bénéfice	201 670	0	186 000	0
Réserve facultative issue du bénéfice	2 703 330	0	2 405 000	0
Distribution du bénéfice	26	0	624	0
Bénéfice	282 149	0	313 402	0
<b>Total des passifs</b>	<b>58 493 107</b>	<b>2 422 933</b>	<b>56 352 671</b>	<b>2 353 559</b>

La Banque Migros ne dispose d'aucun domicile de l'exploitation à l'étranger. Seules des succursales en Suisse contribuent au résultat opérationnel, d'où l'absence de présentation du résultat opérationnel réparti entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile de l'exploitation.

**18. Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile)**

en milliers de francs	31.12.2024	Proportion en % 31.12.2024	31.12.2023	Proportion en % 31.12.2023
Suisse	60 463 442	99,3	58 350 511	99,4
Allemagne	163 629	0,3	137 974	0,2
Canada	58 888	0,1	43 418	0,1
Grande-Bretagne	47 277	0,1	33 377	0,1
France	46 106	0,1	36 688	0,1
Australie	43 008	0,1	37 645	0,1
Pays-Bas	27 002	0,0	19 037	0,0
Luxemburg	16 748	0,0	4 607	0,0
États-Unis	15 424	0,0	9 501	0,0
Danemark	10 041	0,0	10 041	0,0
Autres pays	24 475	0,0	23 431	0,0
<b>Total des actifs</b>	<b>60 916 040</b>	<b>100,0</b>	<b>58 706 230</b>	<b>100,0</b>

**19. Répartition du total des actifs par solvabilité des groupes de pays (domicile du risque)**

en milliers de francs		31.12.2024	Proportion en % 31.12.2024	31.12.2023	Proportion en % 31.12.2023
<b>Notation de pays interne à la banque</b>	<b>Notation S&amp;P</b>				
L1	AAA à AA	349 134	77,1	351 766	98,9
L2	AA- à A	99 361	22,0	2 706	0,8
L3	A- à BBB-	3 593	0,8	942	0,3
L4	BB+ à B-	336	0,1	291	0,1
L5	CCC+ à CC	116	0,0	14	0,0
L6	C ou inférieure	0	0,0	0	0,0
Autres	Sans notation	60	0,0	0	0,0
<b>Total des actifs</b>		<b>452 599</b>	<b>100,0</b>	<b>355 719</b>	<b>100,0</b>

La Banque Migros s'appuie sur des sources de notation externes pour évaluer les risques pays. À des fins de clarification, les notations de Standard & Poor's correspondant aux classes internes sont indiquées dans le tableau ci-dessus.

## 20. Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour la banque

en milliers de francs

	CHF	EUR	USD	Autres
<b>Actifs</b>				
Liquidités	8 679 410	123 602	4 405	2 732
Créances sur les banques	27 567	112 202	13 361	167 955
Créances résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Créances sur la clientèle	3 316 227	225 719	75 566	1 553
Créances hypothécaires	46 939 774	0	0	0
Opérations de négoce	34 253	1	0	1 271
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	177 587	0	0	0
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Immobilisations financières	571 223	32 938	0	0
Comptes de régularisation actifs	66 674	0	0	0
Participations	132 970	47	0	0
Immobilisations corporelles	189 774	0	0	0
Valeurs immatérielles	0	0	0	0
Autres actifs	19 231	0	0	0
<b>Total des actifs (au bilan)</b>	<b>60 154 689</b>	<b>494 507</b>	<b>93 333</b>	<b>173 511</b>
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	86 187	720 552	235 019	19 954
<b>Total des actifs</b>	<b>60 240 876</b>	<b>1 215 060</b>	<b>328 351</b>	<b>193 465</b>
<b>Passifs</b>				
Engagements envers les banques	664 208	51 926	54 587	137
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	0	0	0	0
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	43 652 250	1 163 280	344 513	120 296
Engagements résultant d'opérations de négoce	0	0	0	0
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	398	0	0	0
Engagements résultant d'autres instruments financiers évalués à la juste valeur	0	0	0	0
Obligations de caisse	425 449	0	0	0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	8 466 400	0	0	0
Comptes de régularisation passifs	180 795	0	0	0
Autres passifs	313 030	0	0	0
Provisions	307 597	0	0	0
Réserves pour risques bancaires généraux (exonérées d'impôt)	1 284 000	0	0	0
Capital social	700 000	0	0	0
Réserve légale issue du bénéfice	201 670	0	0	0
Réserve facultative issue du bénéfice	2 703 330	0	0	0
Distribution du bénéfice	26	0	0	0
Bénéfice	282 149	0	0	0
<b>Total des passifs (au bilan)</b>	<b>59 181 302</b>	<b>1 215 206</b>	<b>399 099</b>	<b>120 433</b>
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises	975 525	14 053	1 454	70 680
<b>Total des passifs</b>	<b>60 156 827</b>	<b>1 229 259</b>	<b>400 553</b>	<b>191 113</b>
Positions nettes par monnaie	84 049	-14 199	-72 202	2 352

## 21. Présentation des instruments financiers dérivés (actifs et passifs)

en milliers de francs	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Montant du sous-jacent
<b>Instruments de taux</b>						
Swaps	0	0	0	165 969	41	1 963 100
<b>Devises / Métaux précieux</b>						
Contrats à terme	11 618	357	1 061 712	0	0	0
Options (OTC)	0	0	0	0	0	0
<b>Total avant prise en compte des contrats de netting</b>	<b>11 618</b>	<b>357</b>	<b>1 061 712</b>	<b>165 969</b>	<b>41</b>	<b>1 963 100</b>
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	165 969	41	0
31.12.2023	544	19 688	900 628	51 505	0	1 113 100
dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	0	0	0	51 505	0	0

## Total après prise en compte des contrats de netting

en milliers de francs	Valeurs de remplacement cumulées	
	positives	négatives
31.12.2024	177 587	398
31.12.2023	52 049	19 688

## Répartition selon les contreparties

en milliers de francs	Instances centrales de clearing	Banques et négociants en valeurs mobilières		Autres clients
Valeurs de remplacement positives après prise en compte des contrats de netting	0	177 468		118

## Informations relatives aux opérations hors bilan

### 22. Répartition et commentaires des créances et engagements conditionnels

en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Garanties de couverture de crédit et similaires	290	336
Garanties de prestation de garantie et similaires	63 267	68 011
Autres engagements conditionnels	0	0
<b>Total des engagements conditionnels</b>	<b>63 558</b>	<b>68 347</b>
Créances conditionnelles découlant de reports de pertes fiscaux	0	0
Autres créances conditionnelles	0	0
<b>Total des créances conditionnelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 23. Répartition des crédits par engagement

en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Engagements résultant de paiements différés («deferred payments»)	0	0
Engagements résultant d'acceptations (pour les dettes découlant des acceptations en circulation)	0	0
Autres crédits par engagement	0	0
<b>Total des crédits par engagement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### 24. Répartition des opérations fiduciaires

en milliers de francs

	31.12.2024	31.12.2023
Placements fiduciaires auprès de sociétés tierces	0	0
Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées	0	1 268 536
<b>Total des opérations fiduciaires</b>	<b>0</b>	<b>1 268 536</b>

Les comptes gérés à titre fiduciaire pour la Communauté Migros sont inscrits sous la rubrique «Placements fiduciaires auprès de sociétés du groupe et de sociétés liées». La convention relative à la gestion fiduciaire de ces clients avec la Fédération des coopératives Migros a été résiliée au 1er juillet 2024.

## Informations sur le compte de résultat et autres informations essentielles

### 25. Répartition du résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur

en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Opérations sur devises et espèces	72 935	61 429	+11 506	+18,7
Métaux précieux	26	25	+1	+4,2
Négoce de titres (y c. fonds)	925	1 079	-155	-14,3
dont instruments de taux (y c. fonds)	-507	-267	-240	+89,9
dont titres de participation (y c. fonds)	3	2	+1	+25,2
dont fonds mixtes	1 350	1 198	+152	+12,7
dont revenus de titres divers	78	146	-67	-46,1
<b>Total du résultat des opérations de négoce</b>	<b>73 885</b>	<b>62 533</b>	<b>+11 352</b>	<b>+18,2</b>

Le négoce se limite aux transactions induites par les clients et par l'asset management des fonds propres. La gestion et la mesure des résultats des opérations de négoce s'effectuent à l'échelle de l'ensemble de la banque, d'où l'absence de répartition du résultat de négoce entre les secteurs d'activité. La banque ne recourt à l'option de la juste valeur pour aucune position du bilan.

### 26. Indication d'un produit de refinancement significatif dans la rubrique «Produit des intérêts et des escomptes» ainsi que des intérêts négatifs significatifs

en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Produit/charges de refinancement des portefeuilles de négoce	507	267	+240	+89,8
Intérêts négatifs sur opérations actives (diminution du produit des intérêts et des escomptes)	4	6	-2	-29,2
Intérêts négatifs sur opérations passives (diminution des charges d'intérêts)	0	0	+0	-

Les intérêts négatifs sur les opérations actives sont portés en diminution du produit des intérêts et des escomptes. Les intérêts négatifs sur les opérations passives sont portés en diminution des charges d'intérêts.

### 27. Répartition des charges de personnel

en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Salaires	196 805	190 424	6 381	+3,4
Contributions aux institutions de prévoyance professionnelle	25 556	22 107	3 449	+15,6
Autres prestations sociales	18 254	18 225	29	+0,2
Autres charges de personnel	12 495	13 027	-532	-4,1
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>253 110</b>	<b>243 783</b>	<b>9 327</b>	<b>+3,8</b>

### 28. Répartition des charges d'exploitation

en milliers de francs	2024	2023	Variation	en %
Coût des locaux	25 088	25 685	-597	-2,3
Charges relatives à l'informatique et à la communication	68 006	61 436	6 570	+10,7
Mobilier et installations	2 138	2 784	-646	-23,2
Honoraires des sociétés d'audit	1 528	1 316	212	+16,1
dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	1 528	1 120	408	+36,4
dont pour d'autres prestations de services	0	196	-196	-100,0
Fonds de soutien Engagement Migros	5 640	6 493	-853	-13,1
Autres charges d'exploitation	69 450	71 243	-1 793	-2,5
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>171 850</b>	<b>168 957</b>	<b>2 893</b>	<b>+1,7</b>

### 29. Commentaires des pertes significatives, des produits et charges extraordinaires ainsi que des dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées

en milliers de francs

	2024	2023	Variation	en %
Produits extraordinaires	130	200	-71	-35,2
<b>Total des produits extraordinaires</b>	<b>130</b>	<b>200</b>	<b>-71</b>	<b>-35,2</b>
Charges extraordinaires	39	30	+9	+30,4
<b>Total des charges extraordinaires</b>	<b>39</b>	<b>30</b>	<b>+9</b>	<b>+30,4</b>

Aucune charge extraordinaire significative n'a été enregistrée au cours de l'exercice 2024.

Les commentaires des pertes significatives ainsi que des modifications des réserves pour risques bancaires généraux et des corrections de valeur et provisions libérées figurent en page 45.

### 30. Présentation des impôts courants et latents, avec indication du taux d'imposition

en milliers de francs

	2024	2023	Variation	en %
Charges d'impôts latents	0	0	+0	-
Charges d'impôts courants sur le revenu et le capital	59 018	69 812	-10 794	-15,5
<b>Total des charges fiscales</b>	<b>59 018</b>	<b>69 812</b>	<b>-10 794</b>	<b>-15,5</b>
Taux d'imposition moyen pondéré sur la base du résultat opérationnel	17,3%	17,6%		

## Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Maagplatz 1  
Case postale  
CH-8010 Zurich

Téléphone: +41 58 286 31 11  
www.ey.com/fr\_ch

A l'Assemblée générale de  
la Banque Migros SA, Zurich

Zurich, le 11 mars 2025

### Rapport de l'organe de révision

#### Rapport sur l'audit des comptes annuels



##### Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque Migros SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte de résultat, le tableau des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes (pages 8 à 9 et 11 à 55) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2024 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



##### Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



##### Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments. Nous décrivons ci-dessous, pour l'élément clé, les réponses que nous avons apportées lors de l'audit.

Nous avons respecté les responsabilités décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport, y compris les responsabilités liées aux éléments clés. Par conséquent, notre audit comprend la mise en œuvre de procédures définies en fonction de notre évaluation du risque d'anomalies significatives dans les comptes annuels. Les résultats de nos procédures d'audit, y compris



2

les procédures réalisées afin de répondre à l'élément décrits ci-dessous, constituent la base pour fonder notre opinion d'audit sur les comptes annuels.

#### **Calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle**

**Risque** L'évaluation des prêts à la clientèle, composés de créances sur la clientèle et de créances hypothécaires, se fait à leur valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur nécessaires pour les risques de défaillance. Pour les créances compromises, des corrections de valeur individuelles et des provisions sont constituées. Pour les créances non compromises, la Banque constitue aussi des corrections de valeur pour les risques inhérents de défaillance.

Pour le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle, il est nécessaire de formuler des hypothèses et faire des estimations qui, toutefois, impliquent une marge significative d'appréciation.

Au 31 décembre 2024, les prêts à la clientèle s'élèvent à CHF 50.6 milliards soit 83.0% et représentent une composante significative des actifs de la Banque Migros SA. À la date du bilan, il existe des corrections de valeur et des provisions pour créances compromises d'un montant total de CHF 71.2 millions. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance s'élèvent à un montant total de CHF 138.3 millions.

En raison de la marge significative d'appréciation et de l'importance de ces postes du bilan pour les comptes annuels de la Banque Migros SA, nous considérons le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance comme un élément clé de l'audit.

La Banque Migros SA décrit les Principes d'évaluation et d'établissement du bilan qu'elle applique aux prêts à la clientèle ainsi qu'aux corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance aux pages 15 à 17 du rapport annuel. La Banque expose également son approche en matière de gestion des risques de défaillance aux pages 26 à 28. De plus, nous attirons l'attention sur les notes 2 et 13 de l'annexe aux comptes annuels.

**Nos procédures d'audit** Nous avons vérifié les processus et les contrôles clés en lien avec l'octroi et la surveillance des crédits ainsi que la méthode d'identification et de calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.

En outre, nous avons contrôlé, sur la base d'un échantillon, la préservation de la valeur des engagements de crédit ainsi que le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle. Nous avons également vérifié le respect des Principes d'évaluation et d'établissement du bilan ainsi que les informations fournies dans l'annexe aux comptes annuels.

Nos procédures d'audit n'ont donné lieu à aucune réserve concernant le calcul des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance liés aux prêts à la clientèle.



3



### Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



### Responsabilités du conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels, lesquels donnent une image fidèle conformément aux règles d'établissement des comptes applicables aux banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre son exploitation et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.



### Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.



4

### Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires



Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Patrick Schwaller  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Urs Braun  
Experte-réviseur agréé

## Corporate Governance

(valable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

La Banque Migros publie ses informations en matière de Corporate Governance conformément à l'annexe 4 de la circulaire FINMA 2016/1 «Publication – banques».

### Structure du groupe et actionnariat

La Banque Migros est une société anonyme de droit suisse non cotée en bourse ayant son siège principal à Zurich. La Banque Migros est détenue à 100% par la Fédération des coopératives Migros (FCM) depuis sa fondation. La FCM détient cette participation de manière indirecte, au travers de Migros Participations SA.

Les participations détenues par la Banque Migros ne sont pas pertinentes pour l'évaluation globale de l'entreprise, raison pour laquelle cette dernière n'établit pas de comptes consolidés. Toutes les participations sont mentionnées dans l'annexe aux comptes annuels 2024, à la page 40. La Banque Migros ne détient aucune participation croisée.

### Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros est composé de six personnes (dont une représentante du personnel de la Banque Migros). Celles-ci n'assument aucune tâche exécutive, en conformité avec la loi sur les banques, et n'ont jamais fait partie de la Direction générale de la Banque Migros. Trois membres du Conseil d'administration sur six remplissent les critères d'indépendance énoncés par la circulaire FINMA 2017/1 «Corporate Governance – banques». L'Assemblée générale élit les membres du Conseil d'administration. La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de réélection. La durée du mandat des membres externes et indépendants du Conseil d'administration est limitée à 12 ans, avec une limite d'âge fixée à 70 ans. Le Conseil d'administration se constitue lui-même et élit la présidente ou le président ainsi que la vice-présidente ou le vice-président. La constitution du Conseil d'administration s'effectue lors de la première réunion suivant l'élection.

Le Conseil d'administration exerce la haute direction, la supervision et le contrôle de la gestion des affaires. Outre les compétences énoncées dans les statuts, il assure notamment les tâches suivantes:

- approbation de la charte, de la stratégie d'entreprise (y compris en matière de durabilité), de la politique commerciale, du concept cadre de gestion des risques et de la politique de risque;
- définition de l'organisation et du contrôle interne;
- définition de la comptabilité, du contrôle financier et de la planification financière;
- élection et révocation des membres des comités, de la présidente ou du président et des membres de la Direction générale ainsi que de la ou du responsable de la Révision interne;
- approbation du bilan et du compte de résultat prévisionnels ainsi que de la planification des investissements;
- approbation des comptes annuels et semestriels (bilan, compte de résultat, annexe), sous réserve des compétences de l'Assemblée générale;
- décision de l'établissement et de la suppression de succursales;
- haute surveillance des personnes chargées de la gestion des affaires;
- réception et contrôle des rapports de la Direction générale sur la marche des affaires, les risques, la situation de la société et les événements significatifs;
- traitement des rapports établis par la Révision interne et par la société d'audit.

## Organisation interne et réglementation des compétences

L'organisation interne et le fonctionnement du Conseil d'administration sont régis par le règlement d'organisation du 5 novembre 2020, qui a été approuvé par la FINMA. Le Conseil d'administration se réunit au moins une fois par trimestre ainsi que sur convocation du président. Le président du Conseil d'administration, ou, en son absence, la vice-présidente, préside les réunions du Conseil d'administration ainsi que l'Assemblée générale, et représente la banque à l'extérieur dans le cadre des compétences du Conseil d'administration. Dans les cas urgents ne souffrant aucun report, il se prononce exceptionnellement sur des affaires incombant d'ordinaire au Conseil d'administration. Sont exceptées les attributions intransmissibles et inaliénables du Conseil d'administration, conformément à l'art. 716a CO.

La répartition des tâches au sein du Conseil d'administration et des comités est présentée dans le tableau de la page 67. Le Conseil d'administration constitue quatre comités permanents: le Comité d'audit, le Comité de crédit, le Comité des risques et le Comité du personnel. Les comités du Conseil d'administration se réunissent sur invitation de leurs présidents aussi souvent que les affaires l'exigent.

Les comités ont pour tâche de préparer les travaux du Conseil d'administration ainsi que de soumettre des rapports et des recommandations lors des réunions du Conseil d'administration. Hormis les compétences spécifiques du Comité de crédit s'agissant des opérations de crédit individuelles, les compétences spécifiques du Comité d'audit concernant l'approbation de la rémunération du responsable de la Révision interne ainsi que les compétences spécifiques du Comité du personnel concernant l'approbation des contrats de travail et des rémunérations, les comités n'ont aucune compétence décisionnelle. Le Conseil d'administration conserve en principe la responsabilité globale des tâches déléguées aux comités. Il appartient au Conseil d'administration de prendre les décisions en tant qu'organe collectif. Les comités informent immédiatement l'ensemble du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires.

### Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé des personnes suivantes:

- Isabel Stirnimann, présidente
- Michael Hobmeier, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le Comité d'audit évalue les directives de la banque en matière de présentation des comptes, l'intégrité du reporting financier, les obligations de publication ainsi que la qualité, la pertinence et les résultats des révisions interne et externe. En outre, il évalue le respect des exigences de reporting par la banque, l'approche de la Direction générale en matière de contrôle interne s'agissant de l'établissement et de l'intégralité des états financiers et de la présentation des résultats. Le Comité d'audit surveille et évalue l'efficacité des contrôles internes, notamment du Contrôle des risques, de la fonction Compliance et de la Révision interne. Il s'assure également de l'élimination des anomalies constatées par les sociétés d'audit. Il soumet des recommandations au Conseil d'administration concernant les comptes annuels soumis à l'approbation de ce dernier. Pour accomplir ses tâches, le Comité d'audit s'entretient régulièrement avec le réviseur responsable de la société d'audit et le responsable de la Révision interne, ainsi qu'avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de Compliance et le responsable du Contrôle des risques. Le Comité d'audit approuve la rémunération du responsable de la Révision interne.

**Comité des risques**

Le Comité des risques est composé des personnes suivantes:

- Dr. Isabel Stirnimann, présidente
- Bernhard Kobler, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le Comité des risques vérifie que la banque maintient une gestion des risques appropriée, avec des processus efficaces qui sont adaptés à la situation de la banque en matière de risque. Il surveille la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment dans la perspective de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites de risques. Il évalue, en outre, les conséquences potentielles des risques pertinents sur les revenus, les fonds propres et la réputation de la Banque Migros. À cet effet, il examine la planification des fonds propres et de liquidité ainsi que l'établissement des rapports correspondants. Puis il discute du règlement pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumet des recommandations au Conseil d'administration. Pour accomplir ses tâches, le Comité des risques s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale et, au moins une fois par an, avec le responsable de Compliance, le responsable du Contrôle des risques et le responsable de la Révision interne.

**Comité de crédit**

Le Comité de crédit est composé des personnes suivantes:

- Michael Hobmeier, président
- Bernhard Kobler, membre
- Mario Irminger, membre

Le Comité de crédit représente la plus haute instance d'approbation des opérations de crédit individuelles qui relèvent de sa compétence; en complément au Comité des risques, il traite les détails spécifiques des activités de crédit de la banque qui sortent du cadre des tâches de ce dernier en matière de risques de crédit. Il examine notamment les nouvelles affaires importantes relevant de la compétence de la Direction générale (Comité de crédit de l'ensemble de la banque), juge l'évaluation générale de la conjoncture et l'évolution du marché immobilier, étudie les adaptations de directives, procédures et processus, notamment en ce qui concerne les limites de nantissement, le calcul de la capacité financière, les systèmes de notation ainsi que l'évaluation de biens immobiliers, et soumet des recommandations au Conseil d'administration. En outre, il évalue et examine l'évolution du portefeuille de crédits de la banque, notamment en ce qui concerne les affaires dérogeant aux directives de crédit («exceptions to policy»), les principaux débiteurs / groupes de débiteurs, les engagements compromis et les corrections de valeur y relatives, ainsi que les hypothèses de simulations de perte de valeur sur les biens immobiliers. Pour accomplir ses tâches, le Comité de crédit s'entretient régulièrement avec des représentants de la Direction générale ainsi qu'avec le responsable de la gestion des risques de crédit.

**Comité du personnel**

Le Comité du personnel est composé des personnes suivantes:

- Mario Irminger, président
- Bernhard Kobler, membre
- Isabelle Zimmermann, membre

Le Comité du personnel aide le Conseil d'administration à remplir ses tâches en matière de politique du personnel (planification du personnel, rémunération, nominations). Il approuve certaines rémunérations et assiste le Conseil d'administration dans l'évaluation des membres de la Direction générale. Il examine notamment chaque année l'évaluation des membres de la Direction générale proposée par le président de la Direction générale. Le Comité du personnel procède à cette évaluation pour le président de la Direction générale, tandis que le président de la Direction générale le fait pour les autres membres de la Direction générale. En outre, il fixe les principes régissant la sélection de candidats au Conseil d'administration à faire élire ou réélire par l'Assemblée générale et prépare la sélection sur la base de ces critères. Le Comité du personnel évalue les candidats proposés conjointement avec le président de la Direction générale, en vue de la nomination des membres de la Direction générale et de la direction par le Conseil d'administration. Il approuve, en outre, tous les contrats de travail des membres de la Direction générale ainsi que les éventuels contrats de travail des membres du Conseil d'administration.

## Instruments d'information et de contrôle

Les instruments d'information et de contrôle de la Banque Migros sont conformes aux directives de la FINMA. La Banque Migros est dotée d'un système d'information de gestion (Management Information System, MIS) qui permet au Conseil d'administration de remplir son obligation de surveillance et de contrôler les compétences déléguées à la Direction générale. Le Conseil d'administration reçoit chaque mois des états financiers incluant une comparaison avec le budget prévisionnel et avec l'exercice précédent, et chaque trimestre un rapport global sur les risques comportant un état actuel des liquidités, de la dotation en fonds propres et du cumul des risques. Les procès-verbaux des réunions de la Direction générale sont, en outre, remis au président du Conseil d'administration pour consultation.

Le Comité de risque et des finances assiste la Direction générale dans l'établissement et la mise en œuvre du processus de gestion des risques. Il est composé de membres de la Direction générale et de représentants des première et deuxième lignes. Le Comité de risque et des finances est chargé de surveiller et de piloter les risques de marché, de crédit, de liquidité, opérationnels et de compliance à l'échelon de l'ensemble de la banque et définit les mesures de gestion du bilan.

Les systèmes et méthodes utilisés sont décrits à la rubrique «Gestion des risques» dans la partie financière du rapport annuel 2024, aux pages 20 à 35.

### Révision interne

En décembre 2024, la Révision interne comptait dix collaborateurs. Elle est directement subordonnée au Comité d'audit du Conseil d'administration et dispose de droits de consultation, d'accès et de contrôle illimités.

La Révision interne aide le Conseil d'administration et ses comités à remplir leurs obligations de surveillance et de contrôle en adoptant une approche systématique et axée sur le risque pour évaluer l'efficacité de la gestion des risques, du système de contrôle interne ainsi que des processus de pilotage, de gestion et d'assistance, et émet des recommandations d'optimisation. Elle vérifie par ailleurs le respect des dispositions réglementaires ainsi que des instructions et lignes directrices internes. En tant qu'instance de contrôle indépendante de la Direction générale, elle établit ses rapports en toute autonomie et évalue de manière appropriée et régulière l'ensemble des activités de la banque. La Révision interne soumet annuellement au Comité d'audit les objectifs des activités d'audit et demande au Conseil d'administration d'approuver le programme de révision. Elle procède au moins une fois par an à une évaluation globale des risques encourus par la banque. La Révision interne remet au Conseil d'administration un rapport trimestriel sur les audits effectués ainsi que sur les autres activités, et l'informe sur la mise en œuvre des recommandations de la Révision interne et de la société d'audit. Les tâches et compétences ainsi que l'organisation de la Révision interne sont décrites dans le «cahier des charges de la Révision interne», qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Le Comité d'audit du Conseil d'administration supervise les activités de la Révision interne. La Révision interne échange en permanence avec la société d'audit concernant l'évaluation des risques et la situation en matière de risque. Les prestations d'audit de la Révision interne et de la société d'audit sont coordonnées dans le respect des tâches respectives. Dans son travail, la Révision interne applique des directives strictes en matière de qualité et base ses procédures sur les normes de révision internationales reconnues et en conformité avec les directives de l'Institute of Internal Auditing Switzerland (IIAS).

**Contrôle des risques**

Les organes de contrôle indépendants (notamment Contrôle des risques et Compliance), qui dépendent du Chief Risk Officer, surveillent le profil de risque de la banque et assurent le respect des consignes relatives à la politique de risque et le reporting des risques intégré à la Direction générale et au Conseil d'administration. Le Contrôle des risques, en particulier, est responsable de l'élaboration des méthodes de mesure des risques, de certaines parties de la procédure de réception de nouveaux produits, services, canaux de distribution, etc. et méthodes d'évaluation, de la validation des modèles ainsi que de l'exécution et de l'assurance qualité de la mesure des risques effectuée.

Les instances de contrôle indépendantes rapportent mensuellement au Comité de risque et des finances, dans le cadre du reporting des risques intégré et trimestriellement au Conseil d'administration, l'évolution du profil de risque, les principaux événements internes et externes ainsi que les constatations faites dans le cadre de l'activité de surveillance. Le reporting comprend différents rapports consacrés à chaque type de risque; ces rapports, dont la fréquence de parution et le cercle de destinataires sont fonction des risques concernés, visent à assurer une information complète, objective et transparente des décideurs et des organes de surveillance. Si la situation l'exige, le responsable du Contrôle des risques a en tout temps le droit de faire remonter l'information au Conseil d'administration. Le responsable du Contrôle des risques présente son rapport annuel au Comité d'audit et au Comité des risques une fois par an.

**Fonction Compliance**

Le responsable de Compliance dispose en tout temps d'un droit de remontée de l'information au Conseil d'administration. En outre, il rapporte directement au Conseil d'administration une fois par an dans le cadre du reporting des risques et présente son rapport annuel au Comité d'audit et au Comité des risques une fois par an. Il incombe à la fonction Compliance de veiller au respect des dispositions applicables et de communiquer en temps utile sur les manquements constatés en matière de compliance. Par ailleurs, la fonction Compliance exécute le cas échéant certaines tâches de surveillance et de contrôle des opérations individuelles, et prend des mesures de pilotage des risques au cas par cas, comme la rédaction de directives dans le cadre de l'application de nouveaux actes normatifs ou l'organisation de séminaires de formation. De plus, elle vérifie au moins une fois par an le contexte réglementaire ainsi que l'inventaire des risques de compliance et établit le plan d'action annuel axé sur le risque, lequel est soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Il lui incombe, de surcroît, de fournir des conseils prévisionnels visant à éviter ou à minimiser les risques et menaces résultant de dispositions réglementaires nouvelles ou existantes.

## Membres du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de la Banque Migros est composé de six personnes. Depuis le 23 mai 2024, Bernhard Kobler en assume la présidence.

Le profil de chaque membre du Conseil d'administration figure ci-après, avec les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros. Aucun membre n'exerce de fonction publique ou de mandat politique. Sauf indication contraire, la date de référence est toujours le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

---

### *Bernhard Kobler*

Président du Conseil d'administration  
Advanced Management Programme (INSEAD) et diplômé de la Swiss Banking School  
Suisse, né en 1957

#### **Parcours professionnel**

Bernhard Kobler est membre indépendant du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il est président du Conseil d'administration depuis le 23 mai 2024. Il est également membre du Comité de crédit, du Comité des risques et du Comité du personnel.

Il débute sa carrière chez UBS SA, où il a été en dernier lieu responsable du secteur Retail Banking pour la région de Zurich. À partir de 1998, il travaille à la Banque cantonale de Lucerne et en devient CEO en 2004. De 2015 à 2016, il est responsable de la zone de marché Suisse centrale à la Banque Julius Baer & Cie SA.

#### **Principaux mandats**

- Fondation St. Charles Hall, Paul et Gertrud Fischbacher-Labhardt, président du Conseil de fondation
- GSW Gemeinnützige Stiftung für preisgünstigen Wohnraum Luzern, président du Conseil de fondation
- B. Braun Medical AG, président du Conseil d'administration
- DentaCore SA, membre du Conseil d'administration

---

### *Mario Irminger*

Vice-président du Conseil d'administration  
Expert-comptable et fiduciaire diplômé fédéral  
Suisse, né en 1965

#### **Parcours professionnel**

Mario Irminger est membre et vice-président du Conseil d'administration depuis le 23 mai 2024; il est également président du Comité du personnel et membre du Comité de crédit.

Il débute sa carrière professionnelle chez UBS dans la gestion de titres, puis travaille chez Ernst & Young dans l'audit, avant de rejoindre Heineken, où il est en activité de 1995 à 2010, en dernier lieu en tant que CFO. Il travaille ensuite chez Denner jusqu'en 2023, d'abord en tant que CFO pendant un an, puis en tant que CEO. Depuis mai 2023, il est président de la Direction générale de la Fédération des coopératives Migros.

#### **Principaux mandats**

- Medbase AG, président du Conseil d'administration
- Supermarché Migros SA, vice-président du Conseil d'administration
- Digitec Galaxus SA, membre du Conseil d'administration
- Migros Fachmarkt AG, membre du Conseil d'administration

---

## Isabelle Zimmermann

Membre du Conseil d'administration  
Mag. rer. soc. oec. (université d'Innsbruck, Autriche)  
et experte-comptable diplômée fédérale Autrichienne, née  
en 1974

### Parcours professionnel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, Isabelle Zimmermann est membre du Conseil d'administration ainsi que du Comité d'audit, du Comité des risques et du Comité du personnel.

Elle débute sa carrière professionnelle chez Ernst & Young SA à Berne. De 2004 à 2021, elle occupe différentes fonctions financières au sein du groupe Hilti, notamment en tant que CFO Europe centrale en Allemagne et Finance Director chez Hilti Amérique du Nord. De 2019 à 2021, elle exerce sa dernière fonction au sein du groupe Hilti en tant que Head of Corporate Audit and Risk Management chez Hilti au Liechtenstein. En novembre 2021, Isabelle Zimmermann rejoint la Fédération des coopératives Migros. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, elle est membre de la Direction générale et responsable du département Finances du groupe Migros.

### Principaux mandats

- Fédération des coopératives Migros, membre de la Direction générale
- Hotelplan Suisse, MTCH SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Ex Libris SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Migros Participations SA, vice-présidente du Conseil d'administration
- Caisse de pensions Migros, présidente du Conseil de fondation
- Denner SA, membre du Conseil d'administration

---

## Isabel Stirnimann Schaller

Membre du Conseil d'administration  
Docteur en droit (Université de Saint-Gall), avocate  
Suisse et Péruvienne, née en 1969

### Parcours professionnel

Isabel Stirnimann est membre indépendante du Conseil d'administration et présidente du Comité d'audit et du Comité des risques depuis 2012. Elle était associée de l'étude Nobel & Hug à Zurich jusqu'à mi-2018 et exerce depuis à titre indépendant. Elle est spécialisée en droit bancaire et financier ainsi qu'en droit commercial et des sociétés.

### Principaux mandats

- Fundación Educación, vice-présidente du conseil de fondation
- Schiffbau Rechtsanwälte, consultante
- Marlene Porsche Stiftung, membre du Conseil de fondation

---

## Michael Hobmeier

Membre du Conseil d'administration  
Ingénieur électricien diplômé (EPF Zurich) et licencié en sciences  
économiques (Université de Saint-Gall)  
Suisse, né en 1965

### Parcours professionnel

Michael Hobmeier est membre indépendant du Conseil d'administration, président du Comité de crédit et membre du Comité d'audit depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Michael Hobmeier a travaillé pendant dix ans comme partenaire chez IBM Business Consulting Services et PwC. À partir de 2003, il travaille chez Valiant et devient CEO de la Banque Valiant en 2005, puis CEO de Valiant Holding en 2010. Depuis 2013, il soutient activement les start-up dans des secteurs porteurs comme la Fintech et la High-tech, notamment en tant que CIO de Verve Capital Partners SA.

### Principaux mandats

- Garde aérienne suisse de sauvetage (Rega), président de la Fondation Rega

---

## Barbara Bieri

Membre du Conseil d'administration  
Spécialiste bancaire, planificatrice financière et experte immo-  
bilière avec brevet fédéral Suisse, née en 1974

### Parcours professionnel

Barbara Bieri est membre du Conseil d'administration et représentante du personnel de la Banque Migros SA depuis le 22 août 2024.

Elle est conseillère à la Banque Migros SA depuis 2009. Auparavant, elle a exercé différentes fonctions au sein du Groupe Raiffeisen.

### Principaux mandats

Aucun

## Répartition des tâches au sein du Conseil d'administration

Nom	Fonction	Comité d'audit	Comité de crédit	Comité des risques	Comité du personnel
Bernhard Kobler	Président (depuis 2024) Membre indépendante (depuis 2017)		Membre	Membre	Membre
Fabrice Zumbrunnen	Président (2018 à 2024)				
Mario Irminger	Vice-président du Conseil d'administration (depuis 2024)		Membre		Président
Isabelle Zimmermann	Membre (depuis 2022)	Membre		Membre	Membre
Dr. Isabel Stirnimann	Membre indépendante (depuis 2012)	Présidente		Présidente	
Michael Hobmeier	Membre indépendant (depuis 2018)	Membre	Président		
Ursula La Roche <sup>1</sup>	Membre indépendante (2023 à 2024)				
Barbara Bieri	Membre en tant que représentante du personnel (depuis 2024)				
Irene Billo-Riediker	Membre en tant que représentante du personnel (2018 à 2024)				

<sup>1</sup> Le 23 février 2024, Ursula La Roche a annoncé sa démission du Conseil d'administration de la Banque Migros SA, avec effet au 31 juillet 2024. La recherche d'une personne appropriée pour lui succéder a été lancée immédiatement; elle était toujours en cours au 31 décembre 2024.

### Rémunérations

La rémunération des membres indépendants du Conseil d'administration est constituée de trois composantes: des honoraires de base fixes liés à la fonction de membre du Conseil d'administration, des honoraires fixes supplémentaires liés à l'activité au sein d'un Comité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros qui sont d'usage sur le marché. La Banque Migros peut octroyer à chaque membre du Conseil d'administration des prêts et crédits personnels selon les critères d'appréciation en vigueur dans le secteur bancaire. La rémunération du Conseil d'administration est intégralement versée en espèces, à l'exception des conditions préférentielles.

Les membres salariés du Conseil d'administration ne perçoivent aucune indemnité. Seule la représentante du personnel reçoit des jetons de présence fixes pour les tâches remplies en dehors de ses heures de travail ordinaires.

La marche des affaires n'a aucune incidence directe sur le montant de la rémunération. Le Comité du personnel du Conseil d'administration fixe le montant des rémunérations. À cette fin, il se réfère à des entreprises comparables et fixe les montants de manière à ne pas créer d'incitations susceptibles de générer des conflits d'intérêts dans l'exercice des tâches.

## Direction générale

### Tâches

La Direction générale est subordonnée au Conseil d'administration. La Direction générale est chargée de la gestion de la Banque Migros. Ses principales tâches et compétences sont les suivantes:

- définition de la charte, de la stratégie d'entreprise (y compris en matière de durabilité), de la politique commerciale, des objectifs annuels, de la planification des investissements et du budget;
- exécution des décisions du Conseil d'administration;
- définition de la structure organisationnelle, élaboration des prescriptions et définition des compétences dans les activités bancaires, sous réserve des compétences du Conseil d'administration;
- gestion de la structure du bilan et des liquidités ainsi que pilotage opérationnel des revenus et des risques;
- respect permanent des prescriptions légales, statutaires et réglementaires, et notamment élaboration et maintien d'une organisation Compliance adaptée;
- élaboration et entretien de processus internes adéquats, d'un système d'information de gestion approprié, d'un système de contrôle interne ainsi que d'une infrastructure technologique adaptée;
- définition des compétences de crédit;
- fixation des taux d'intérêt et commissions pour les opérations actives et passives ainsi que pour les autres services;
- représentation de la banque à l'extérieur, relations publiques dans l'intérêt de la banque.

### Organisation interne

La Direction générale se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais en règle générale une fois par semaine et sur convocation du président de la Direction générale ou du président adjoint. La Direction générale peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents. Elle prend ses décisions à la majorité des voix présentes.

Les décisions peuvent également être prises par voie de circulaire lorsqu'il s'agit d'affaires de routine ou de décisions revêtant un caractère particulièrement urgent, qu'aucun membre ne demande de délibération orale et que la majorité des membres de la Direction générale est atteignable.

Le Conseil d'administration élit un membre de la Direction générale à la présidence de la Direction générale. La présidente ou le président de la Direction générale assume les missions et compétences suivantes:

- traitement et exécution des affaires courantes
- information du Conseil d'administration en cas d'événements extraordinaires
- préparation des demandes au Conseil d'administration
- nomination des membres de la Direction
- participation aux séances du Conseil d'administration et de ses comités

## Membres de la Direction générale

La Direction générale de la Banque Migros comprend six membres. Elle dispose d'une vaste expérience bancaire et financière. Les profils des membres de la Direction générale sont présentés ci-après, avec les données suivantes: nom, formation, nationalité, année de naissance, fonction, parcours professionnel et principaux mandats. Les informations concernant les principaux mandats se limitent aux entreprises, organisations et fondations importantes, aux entreprises en lien avec la Banque Migros, aux fonctions permanentes occupées dans des groupes d'intérêts importants ainsi qu'aux mandats exercés pour le compte de la Banque Migros. Aucun membre n'exerce de fonction publique ou de mandat politique.

---

### Manuel Kunzelmann

Président de la Direction générale (CEO)  
Exec. Master of Business Administration UZH, économiste d'entreprise HES, Master of Advanced Studies FHO in Business Information Management  
Suisse, né en 1974

#### Parcours professionnel

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020, Manuel Kunzelmann dirige l'entreprise en tant que président de la Direction générale. Il a exercé auparavant différentes fonctions de direction auprès de la Banque cantonale de Bâle-Campagne depuis 2009, en dernier lieu en tant que membre de la Direction générale, où il était responsable du domaine d'activités Stratégie et Prestations de marché. Avant cela, il a occupé pendant dix ans différentes fonctions de direction chez UBS SA.

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, président du Conseil de fondation
- Visa Payment Services SA, membre du Conseil d'administration
- CYP Association, président
- Coordination des banques domestiques (CBD), membre du Conseil

---

### Stephan Wick

Responsable Technology & Operations  
Licencié en économie publique, informaticien de gestion diplômé (Université de Zurich)  
Suisse, né en 1965

#### Parcours professionnel

Depuis son entrée à la Banque Migros en 2004, Stephan Wick est responsable de l'informatique et de la logistique de la banque en tant que membre de la Direction générale. Il est président adjoint de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2007. Auparavant, il a travaillé cinq ans comme développeur de logiciels et chef de projet à la Bourse suisse et, à partir de 1999, il fonde le Business Competence Center Operations à Credit Suisse. Il est notamment responsable de la gestion de projet d'entreprise d'une nouvelle banque de transactions sur titres à l'échelle du groupe (programme SEC2000).

#### Principaux mandats

- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, vice-président du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, vice-président du Conseil de fondation

---

## Alice Bischoff

Responsable Products & Marketing

Master en anglais avec combinaison d'études européennes, économie et droit (Université de Graz), formation en export et marketing international (Université d'Innsbruck), master en Business Administration (ZHAW)

Autrichienne, née en 1973

### Parcours professionnel

Alice Bischoff est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2024 et dirige à ce titre le secteur Products & Marketing. Elle a rejoint la Banque Migros le 1<sup>er</sup> octobre 2022 en tant que responsable Gestion de la stratégie. Auparavant, elle a occupé différentes fonctions de direction à la gestion des affaires et des ventes ainsi que dans le domaine COO à UBS. Avant cela, elle avait travaillé pendant quatre ans dans la gestion de projet de l'agence internet Framfab.

### Principaux mandats

Aucun

---

## Rolf Knöpfel (jusqu'au 30.11.2024)

Responsable Products & Marketing

Executive Master of Business Administration, HES Kalaidos

Informaticien de gestion diplômé, IFA

Suisse, né en 1972

### Parcours professionnel

Rolf Knöpfel a été membre de la Direction générale du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 30 novembre 2024 et a dirigé le secteur Products & Marketing. Auparavant, il avait travaillé dans le domaine de la logistique, d'abord comme responsable de la gestion des processus, ensuite comme responsable des projets stratégiques, puis en tant que responsable du secteur Business Development. Rolf Knöpfel travaillait à la Banque Migros depuis 2002. Antérieurement, il avait été employé pendant quelques années chez Skyguide.

### Principaux mandats

– GOWAGO SA, membre du Conseil d'administration

---

## Peter Mock

Responsable Gestion des risques et finances (CRO et CFO)

MSc. in Business and Economics

Suisse, né en 1969

### Parcours professionnel

Peter Mock est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et dirige à ce titre le domaine Gestion des risques et finances. Il a rejoint la Banque Migros le 1<sup>er</sup> janvier 2021 comme responsable Trésorerie et négoce. Auparavant, il occupait un poste similaire à la Banque cantonale de Bâle-Campagne. Avant cela, il a occupé pendant plusieurs années le poste de Head Customer Finance chez Syngenta Crop Protection. Il a aussi été Sector Head Treasury à Credit Suisse pendant plusieurs années.

### Principaux mandats

- Banque des Lettres de Gage des Établissements suisses de Crédit hypothécaire, membre du Conseil d'administration
- esisuisse, membre du Comité directeur
- Association suisse des banquiers (ASB), membre de la commission spécialisée Réglementation marchés financiers et prescriptions comptables

---

## Bernd Geisenberger<sup>1</sup>

Responsable Clientèle Entreprises

Diplômé en gestion

Allemand, né en 1974

### Parcours professionnel

Bernd Geisenberger est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et, à ce titre, responsable du segment Clientèle Entreprises. Il était Managing Partner et membre du Conseil d'administration d'un cabinet zurichois de conseil en fusion-acquisition avant de rejoindre la Banque Migros. Auparavant, il a occupé pendant plus de 20 ans différentes fonctions dans une grande banque allemande, en dernier lieu comme responsable de l'activité PME en Suisse.

### Principaux mandats

Aucun

<sup>1</sup> Le 9 janvier 2025, Bernd Geisenberger a annoncé sa démission de la Direction générale de la Banque Migros SA. Il quittera la banque fin juin 2025.

---

## *Markus Schawalder*

Responsable Clients privés

Master of Advanced Studies en gestion bancaire, économiste d'entreprise HES

Suisse, né en 1974

### **Parcours professionnel**

Markus Schawalder est membre de la Direction générale depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 et dirige à ce titre le segment Clients privés. Il a acquis une expérience professionnelle en tant que responsable Clients privés à la Liechtensteinische Landesbank, responsable Clients privés et responsable du développement commercial à la Banque cantonale de Bâle, Head Product Management & Business Development à la banque now, responsable de la gestion stratégique et chef de projet Introduction sur le marché Actifs chez PostFinance.

### **Principaux mandats**

- CSL Immobilier SA, membre du Conseil d'administration
- Fondation de prévoyance de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Fondation de libre passage de la Banque Migros, membre du Conseil de fondation
- Association suisse des banquiers (ASB), membre du Comité directeur Retail Banking

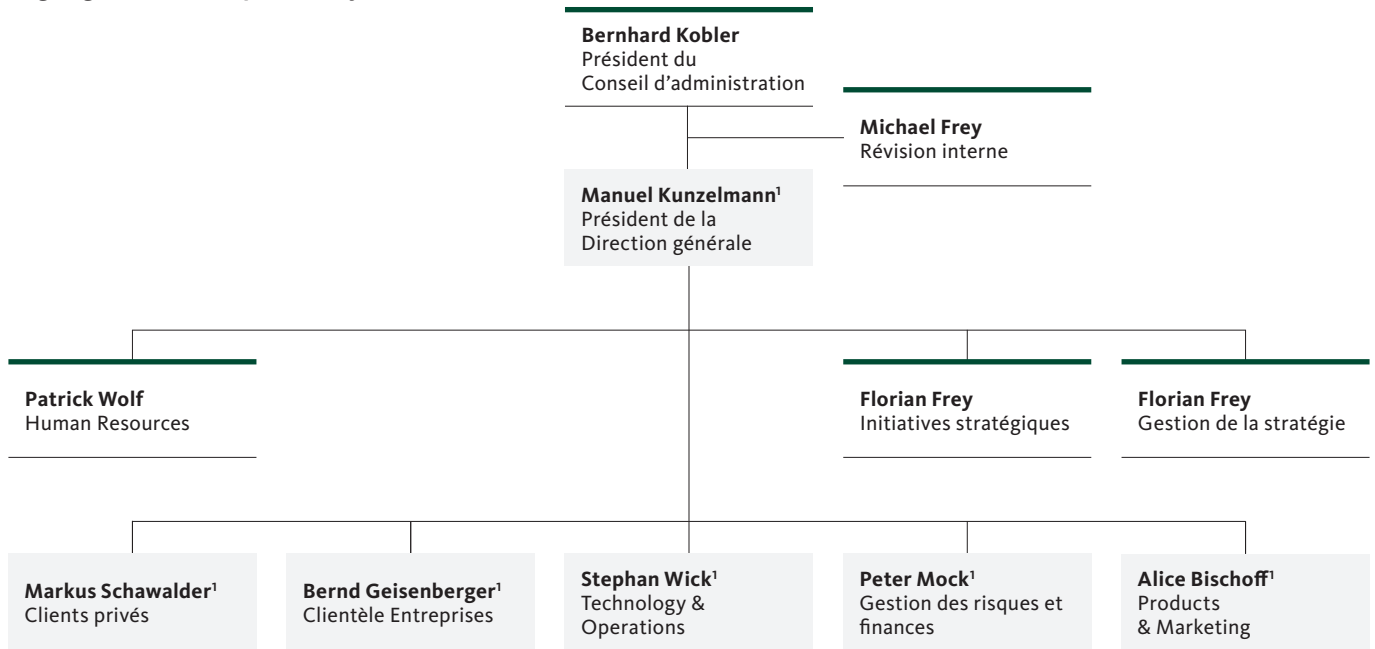
**Membres de la Direction générale**

Nom	Année de naissance	Nationalité	Fonction / domaine de compétence	Entrée à la Direction générale
Manuel Kunzelmann	1974	Suisse	Président de la Direction générale (CEO)	1.5.2020
Stephan Wick	1965	Suisse	Responsable Technology & Operations (CIO et COO)	1.11.2004
Peter Mock	1969	Suisse	Responsable Gestion des risques et finances (CRO et CFO)	1.9.2022
Bernd Geisenberger	1974	Allemande	Responsable Clientèle Entreprises	1.9.2018
Markus Schawalder	1974	Suisse	Responsable Clients privés	1.4.2021
Alice Bischoff	1973	AT	Responsable Products & Marketing	1.12.2024

**Rémunérations**

La rémunération des membres de la Direction générale est constituée de trois éléments: un salaire de base fixe (indemnités forfaitaires comprises), une indemnité de mobilité ainsi que des conditions préférentielles sur les produits et services de la Banque Migros. Aucune rémunération variable (bonus) n'est versée. La Banque Migros peut octroyer à chaque membre de la Direction générale des prêts et crédits privés selon les critères d'évaluation en vigueur dans le secteur bancaire. Les membres de la Direction générale ainsi que leurs proches bénéficient des produits bancaires de la Banque Migros aux conditions préférentielles qui sont d'usage sur le marché et s'appliquent à tous les collaborateurs de la Banque Migros. Les rémunérations, à l'exception des conditions préférentielles, sont intégralement versées en espèces.

Le Comité du personnel du Conseil d'administration examine et définit chaque année, selon son appréciation, le montant de la rémunération fixe des membres de la Direction générale pour l'exercice suivant. Le traitement des propositions relatives à la rétribution de la Direction générale se fait en l'absence de ses membres. Le président de la Direction générale participe notamment avec voix consultative à la discussion sur la rémunération des membres de la Direction générale et soumet une proposition au Comité du personnel.

Organigramme (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

<sup>1</sup> Membre de la Direction générale

## Organe de révision

Depuis 2022, l'organe de révision / la société d'audit de la Banque Migros est Ernst & Young SA, qui est nommée par l'Assemblée générale pour une période d'un an, la dernière fois le 23 mai 2024. Le réviseur en chef est Patrick Schwaller. Les coûts relatifs à l'audit des comptes annuels et à l'audit prudentiel pour l'exercice 2024 s'élèvent à 1 304 000 CHF (hors TVA).

## Outils d'information de l'organe de révision / la société d'audit

Les rapports de l'organe de révision / la société d'audit sont examinés par le Comité d'audit du Conseil d'administration et portés à la connaissance de l'ensemble du Conseil d'administration. Le réviseur responsable est, en principe, présent lors du traitement des rapports par le Conseil d'administration ou le Comité d'audit. Chaque année, le Comité d'audit examine, en outre, l'évaluation des risques ainsi que la planification des audits de l'organe de révision / la société d'audit qui en résulte, et en discute en présence du réviseur responsable. Le Comité d'audit discute régulièrement avec le réviseur responsable de la pertinence des systèmes de contrôle internes et de leur adéquation avec le profil de risque de la banque, ainsi que du rapport sur l'audit des comptes de l'organe de révision / la société d'audit et du rapport sur l'audit prudentiel.

Sur la base des rapports et des séances communes avec le réviseur responsable, le Comité d'audit évalue les prestations et les honoraires de l'organe de révision / la société d'audit et s'assure de son indépendance. La société d'audit et la Révision interne disposent en tout temps d'un accès direct au Comité d'audit.

## Stratégie et profil de risque

À l'instar d'autres banques et établissements financiers, la Banque Migros est exposée à différents risques. La gestion des risques de crédit, de marché, de structure du bilan, de compliance et opérationnels est considérée comme l'une des principales missions de la Direction générale. La gestion des risques se fonde sur la politique de risque qui a été élaborée par le Conseil d'administration et a également fait l'objet de révisions dans le courant de l'exercice. Des informations générales sur le processus de gestion des risques et l'orientation stratégique en matière de risques figurent aux pages 20 à 35 du rapport annuel 2024.

## Structure de distribution (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Responsables	Région Mittelland	Région Suisse du Nord-Ouest	Région Suisse orientale	Région Romandie	Région Tessin	Région Zurich	Canaux directs
Clients privés	Thomas Widrig	Thomas Friedli	Josef Montanari	Jean-Jacques Isler	Matteo Bonetti	Klaus Wiemann	David Andreae <sup>1</sup>
Clientèle Entreprises	Christoph Steiner	Christoph Steiner	Edmund Mayer	Cornelius Pretnar	Cornelius Pretnar	Edmund Mayer	Björn Stiefvater <sup>2</sup>
Services	Maria Yolanda Pereiro Perez	Martin Kradolfer	Stephan Reichmuth	Laurent Savoy	Matteo Bonetti	Ralph Schürer	–

<sup>1</sup> Banking Direct Clients privés

<sup>2</sup> Business Direct Clientèle Entreprises

### Région Mittelland

Berne: Zeughausgasse, Murtenstrasse, Brünnen; Bienne, Brigue, Burgdorf, Köniz, Langenthal, Lucerne, Schönbühl, Schwyz, Soleure, Sursee, Thoune

### Région Suisse du Nord-Ouest

Aarau, Bâle, Aeschenvorstadt, Grosspeter Tower, Frick, Lenzburg, Liestal, Olten, Reinach (BL), Riehen, Wohlen, Zofingue

### Région Suisse orientale

Amriswil, Buchs (SG), Coire, Frauenfeld, Heerbrugg, Kreuzlingen, Landquart, Pfäffikon (SZ), Rapperswil, Saint-Gall, Schaffhouse, Wil, Winterthour

### Région Romandie

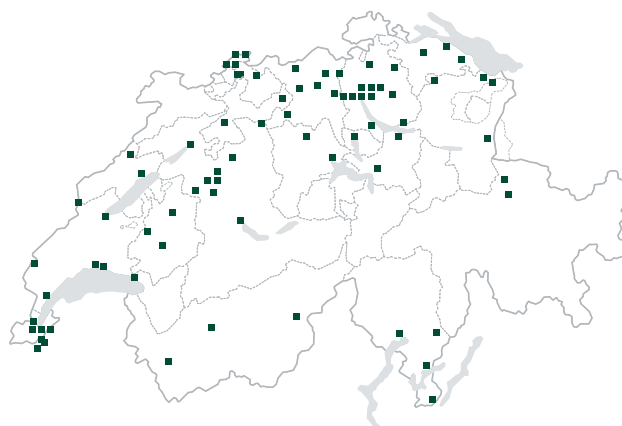
Aigle, Bulle, Fribourg, Carouge, Genève: Balexert, Chêne-Bourg, Mont-Blanc, Rive; La Chaux-de-Fonds, Lausanne: Place de l'Europe, Rue Madeleine; Rue de Genève; Martigny, Meyrin-Vernier, Morges, Neuchâtel, Nyon, Sion, Vevey, Yverdon-les-Bains

### Région Tessin

Bellinzone, Chiasso, Locarno, Lugano

### Région Zurich

Baden, Brugg, Bülach, Thalwil, Uster, Wädenswil, Wallisellen Richti, Zoug, Zurich: Altstetten, Limmatplatz, Oerlikon, Seidengasse, Stockerstrasse



### Impressum

Banque Migros SA, case postale, 8010 Zurich, [www.banquemigros.ch](http://www.banquemigros.ch)  
 Service Line 0848 845 400, du lundi au vendredi de 8 h à 19 h, le samedi de 8 h à 12 h  
 Typographie: Feldner Druck AG, PrePrintStudio